

Rapport de gestion 2012



suva

Mieux qu'une assurance

Prendre ses responsabilités. C'est l'expérience qui nous apprend l'importance de savoir prendre nos responsabilités envers les autres et nous-mêmes. Dans les pages qui suivent, un groupe de parents assurés à la Suva, et leurs enfants, vous font partager leurs expériences en matière de protection, de sécurité et de responsabilité. La Suva est à leurs côtés: elle leur offre des services alliant la prévention, l'assurance et la réadaptation ainsi qu'une longue expérience.

La Suva en 2012

Faits et chiffres

Chiffres-indices

Entreprises assurées	119 886
Personnes assurées ¹⁾	1 943 000
Accidents et maladies professionnelles	462 071
Collaborateurs et collaboratrices ²⁾	3 225
Masse salariale assurée (AAP) ³⁾	138 mrd CHF
Recettes de primes brutes	4,2 mrd CHF
Prestations d'assurance versées	3,9 mrd CHF
Placements (valeur de marché)	41,9 mrd CHF
Frais d'exploitation	555 mio. CHF
dont pour la prévention (sécurité au travail et durant les loisirs)	110 mio. CHF
Résultat d'exploitation	246,9 mio. CHF

¹⁾ Travailleurs à plein temps (chômeurs et assurance facultative des chefs d'entreprise non compris) selon la nouvelle méthode d'estimation (voir www.suva.ch/waswo/3827.f)

²⁾ Equivalents plein temps (FTE)

³⁾ Assurance-accidents professionnels (AAP)

Faits

- Sixième abaissement consécutif des primes
- 50 millions de francs restitués aux assurés
- Forte performance des placements de 8,6 %
- Degré de couverture financière de 125,1 %
- Accidents et maladies professionnelles en baisse de 0,9 % par rapport à 2011
- Niveau plancher historique: 1584 nouvelles rentes allouées
- Coûts des rentes en nette diminution de 9,3 %
- Coûts d'assurance stables malgré une augmentation des coûts des indemnités journalières et des frais de traitement
- 100 millions d'économies grâce au contrôle des factures
- Depuis 2007, plus de 76 millions d'économies grâce à la lutte contre la fraude à l'assurance

La Suva aujourd'hui

Portrait express

La Suva est un pilier important de l'assurance-accidents obligatoire. Elle couvre plus de la moitié de la population active contre les conséquences économiques des accidents et des maladies professionnelles, soit quelque deux millions d'assurés en Suisse.

La Suva pratique à la fois la prévention, l'assurance, la gestion des sinistres et la réadaptation. Elle propose une gamme de services et de produits unique en son genre, qu'elle optimise et adapte au fur et à mesure de l'évolution des exigences. En résumé, ses assurés bénéficient d'une protection de la santé globale et complète.

Le siège de la Suva est à Lucerne. La gestion des sinistres et les services de conseils à la clientèle s'effectuent à travers 18 agences réparties dans tout le pays. La Suva gère ses propres cliniques de réadaptation à Sion et Bellikon. L'entreprise emploie plus de 3000 personnes.

Sommaire

06 I Un modèle consensuel

06 Message du Conseil d'administration

Vers un siècle fort

08 Message de la Direction

La prévention, facteur de succès

10 L'essentiel en bref

14 II L'éventail des services

14 Prévention

Un investissement ciblé contre les risques

22 Assurance et financement

Baisse des primes et forte performance

24 Gestion des cas

Evolution maîtrisée des coûts

28 Cliniques de réadaptation

Sion et Bellikon bâtissent l'avenir

30 Assurance militaire

Gestion des cas et coûts satisfaisants

34 III La responsabilité vécue

34 Gouvernance d'entreprise

34 Conformité juridique et gestion du risque

35 Conseil d'administration

39 Direction

43 Développement durable

Mesures concrètes

49 IV Une assise financière solide

49 Sommaire du rapport financier



100 000 m²

Damien Bourquard (42 ans), patron de la société Bourquard Peinture S.A.R.L., Bassecourt

En 2005, à 34 ans, Damien Bourquard reprend l'entreprise de peinture de son père. Il a aujourd'hui quatre employés et un apprenti. «Le patron, confie Damien Bourquard, ce n'est pas seulement celui qui paie le salaire. Il est aussi responsable de ses collaborateurs.» D'où l'importance qu'il attache, par exemple, à ce que chacun porte un

masque antipoussière pour travailler, à contrôler la stabilité des échelles, à vérifier la moindre chose. «C'est dans les détails, explique-t-il, que résident les causes d'accidents du travail.» Pour Damien Bourquard, garantir la sécurité au sein de l'entreprise est aussi une question de respect pour ses collaborateurs.



«Quand chaque geste est exécuté à la perfection, tout semble toujours facile. Mais il faut beaucoup de routine et d'expérience pour que tout se passe bien jusqu'au bout.»

100 000 m²

100 000 m² de peinture par an, soit une petite dizaine de terrains de football.



«Il faut entretenir correctement ses outils pour pouvoir les utiliser le plus longtemps possible.»
Combien de pinceaux il a déjà usés?
«Probablement des centaines.»

Damien Bourquard aime son métier. Il aime satisfaire ses clients. Revoir un travail bien fait, plusieurs années après, est un motif de fierté personnelle. Il accepte que son fils aîné n'ait pas envie de reprendre le flambeau et ajoute: «Chacun doit trouver lui-même son métier, celui qui le rendra heureux.»

Duncan Bourquard a souvent mis la main à la pâte dans l'entreprise de son père, où il a même fait un stage. Il s'est vite rendu compte qu'il n'était pas fait pour badigeonner, peindre, vernir. Il n'est pas un «manuel» et sait déjà une chose: «On ne peut pas bien diriger une entreprise sans posséder un certain don pour les travaux qu'elle exé-

cute.» Duncan suit actuellement une formation de programmeur à l'EMT de Porrentruy. Les chiffres, avoue-t-il, l'intéressent plus que la peinture. Il est fasciné par la logique qui les caractérise. Et peut-être son frère cadet manifesterait-il plus tard de l'intérêt pour reprendre l'entreprise.

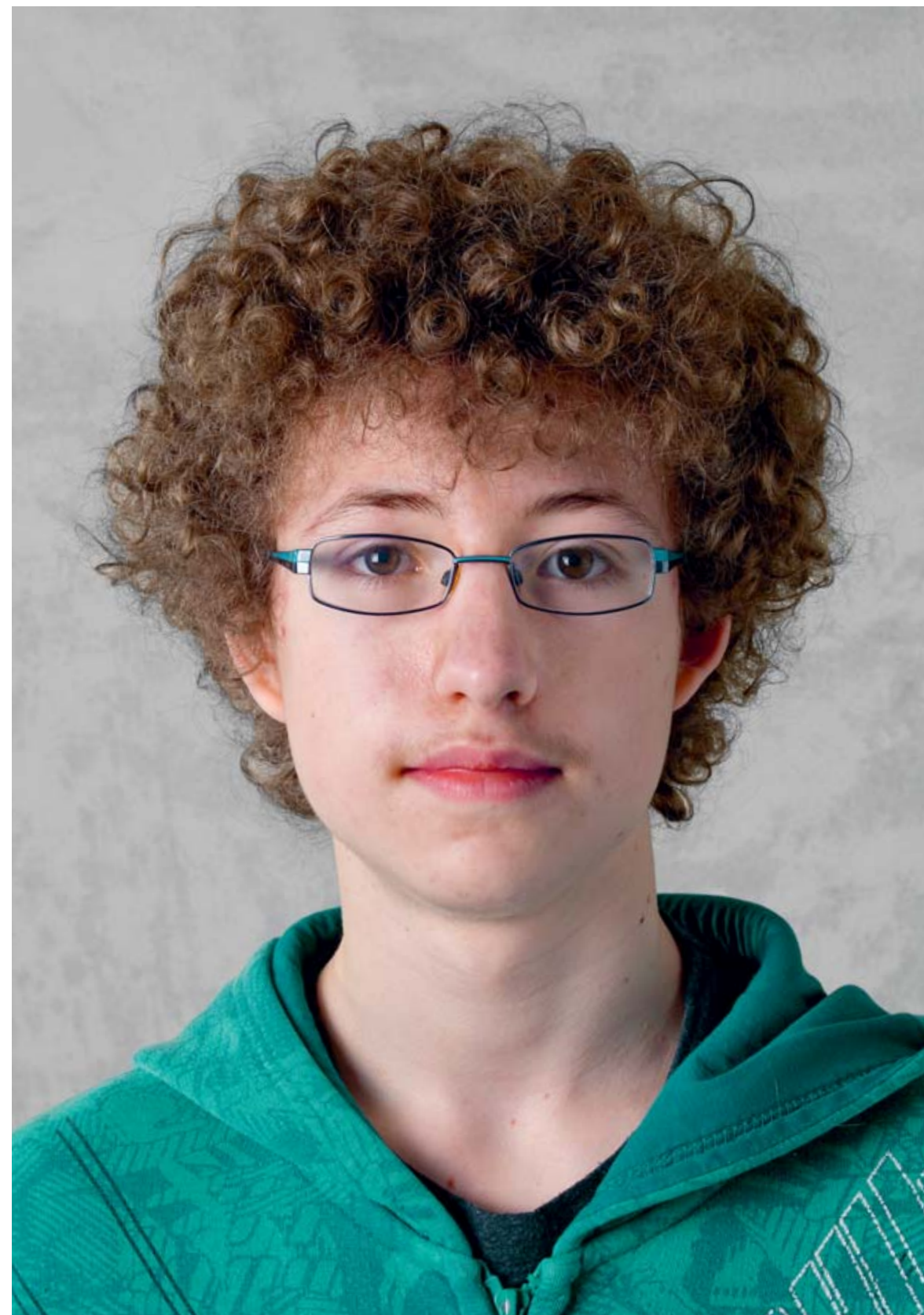


«Je sais déjà que je ne poursuivrai pas la tradition familiale. Je sais seulement que je veux réussir ma vie.»



1000 m²

1000 m² de peinture pendant le stage, soit une surface correspondant environ à quatre ailes de jumbo-jet.



1000 m²

Duncan Bourquard (16 ans), apprenti informaticien, Bassecourt

Message du Conseil d'administration

Vers un siècle fort

Madame, Monsieur,

Le modèle de la Suva, institution aujourd'hui centenaire, demeure exemplaire. Il offre des baisses de primes aux entreprises assurées, et vient en aide aux travailleurs victimes d'accident ou de maladie professionnelle sur le chemin de la guérison et du retour à la vie professionnelle. Il permet aussi d'éviter de nombreux cas d'accident et de maladie professionnelle par un adroit regroupement de la prévention et de l'assurance sous un seul et même toit.

Née en période de tensions sociales

La première séance du Conseil d'administration de la Suva, sous la houlette du conseiller fédéral Edmund Schulthess, s'est déroulée le 2 octobre 1912 dans la salle du Grand Conseil de Lucerne. La fondation de la Suva, largement plébiscitée par les milieux bourgeois, fut un grand pas en avant vers la résolution des tensions sociales de l'époque. Elle marquait la fin de plusieurs années d'une lutte, qui avait débuté au XIX^e siècle, pour asseoir l'égalité sociale et protéger les travailleurs contre les conséquences de la maladie, de l'âge et des accidents.

L'espoir d'un modèle purement privé de responsabilité civile couvrant les travailleurs contre les risques d'accident et de maladie professionnelle était irréalisable. Le nouveau concept proposé reposait sur la fondation d'une assurance sociale selon le modèle de Bismarck. Une assurance sociale bâtie sur l'affiliation obligatoire, l'autogestion par les assurés et leurs entreprises, le regroupement de la prévention et de l'assurance ainsi que le principe de la mutualité. En 1881, le prince et chancelier impérial Otto von Bismarck avait d'ores et déjà décrété qu'il était amoral de vouloir engranger des dividendes et spéculer sur les accidents.

Efficacité prouvée

L'expérience montre que, dans le domaine de l'assurance sociale, l'efficacité d'un modèle coopératif tel que celui-ci réside dans la modestie de ses coûts de transaction. Un axiome toujours valable aux yeux de la recherche économique moderne. La Suva est gérée aujourd'hui encore sans recours aux deniers publics par un groupe de représentants des travailleurs, des employeurs et de la Confédération. Le modèle de la Suva s'avère plus efficace que d'autres formes d'organisation.

L'idée des pères fondateurs

Le Conseil d'administration fraîchement nommé avait été chargé de la fondation de la Suva lors du discours inaugural du conseiller fédéral Edmund Schulthess. Il s'agissait d'organiser l'exécution de l'assurance-accidents, les structures tarifaires et la surveillance de la sécurité au travail dans les entreprises. La Suva a commencé son activité en 1918. Le conseiller fédéral Schulthess avait aussi évoqué d'autres éléments primordiaux pour l'acceptation et l'efficacité d'une assurance sociale. Il engageait la Suva à travailler de manière économique et rationnelle en pratiquant des taux de prime adaptés et en évitant la bureaucratie. Le Conseil d'administration avait été également exhorté à préserver la Suva contre la sclérose en bannissant toute espèce de formalisme et de routine et en misant sur le sens pratique et la capacité à s'adapter en fonction de l'évolution des besoins.

Cent ans plus tard, on peut se demander si la Suva observe encore ces préceptes. Mais force est de constater, et sans arrogance aucune, que le succès de la Suva repose essentiellement sur le respect de ces règles de conduite.



Franz Steinegger

Regroupement adroit sous un seul et même toit

L'importance du regroupement de la prévention, de l'assurance et de la réadaptation se vérifie constamment. D'où la décision du Conseil d'administration d'allouer d'importants crédits de rénovation et d'agrandissement aux deux cliniques de la Suva à Sion et Bellikon en raison, d'une part, de la croissance des besoins en matière de réadaptation ambulatoire et, d'autre part, des infrastructures nécessaires pour accueillir les patients au sortir des soins intensifs.

La baisse des coûts des accidents enregistrée provient essentiellement de l'optimisation de la gestion des sinistres. La consolidation des processus correspondants s'est poursuivie en 2012.

Dans le domaine de la sécurité au travail, les risques actuels sont observés et répertoriés avec toute la rigueur requise afin d'en limiter l'impact. Mais la Suva procède aussi à l'analyse systématique des risques futurs afin de pouvoir réagir au plus tôt et d'anticiper les mesures permettant de protéger la santé des travailleurs.

Que réserve l'avenir?

Selon le chef du Département fédéral de l'intérieur, le conseiller fédéral Alain Berset, le deuxième tour de la révision de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) débutera par une mise en consultation prévue au deuxième semestre 2013. Le Parlement avait en effet renvoyé un premier projet au Conseil fédéral au printemps 2011. Le Conseil fédéral a maintenant été chargé de restreindre la révision au minimum nécessaire et d'apporter une réponse à la question des rentes d'invalidité à l'âge de la retraite. Les partenaires sociaux se sont engagés à suivre les travaux dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents et à faire en sorte que la Suva n'en sorte pas affaiblie.

La Suva nécessite quelques améliorations dans le domaine des prescriptions applicables à la gouvernance d'entreprise et devrait pouvoir inscrire ses activités dites accessoires dans la loi. Il s'agit là d'activités que la Suva exerce d'ores et déjà en grande partie, comme la gestion de cliniques de réadaptation ou le développement de produits de sécurité. La Suva devrait également se voir confirmer un autre champ d'activité où elle excelle déjà, mais qu'elle n'a eu le droit d'exploiter que sous forme de projet pilote jusqu'ici: la gestion de sinistres pour d'autres assureurs. Et ce à titre de compensation parce que la Suva perd continuellement des parts de marché relatives au profit d'autres assureurs en raison de la baisse des effectifs issus des secteurs primaire et secondaire.

Il serait effectivement absurde de vouloir remodeler et changer systématiquement ou affaiblir la Suva, l'œuvre sociale la plus efficace aujourd'hui en Suisse. Concentrons plutôt nos forces sur les chantiers réclamant une action politique urgente.

Personne ne peut prévoir comment le monde évoluera ni ce qui attend la Suva et la Suisse. La Suva est entièrement prête à relever les défis de l'avenir. A condition que les politiques manifestent leur volonté de confier l'exploitation de l'assurance sociale à des institutions efficaces.

Franz Steinegger
Président du Conseil d'administration

Message de la Direction

La prévention, facteur de succès

Madame, Monsieur,

La Suva a dépassé les attentes en réalisant un nouveau résultat global réjouissant de 246,9 millions de francs, soit 124,2 millions de plus qu'en 2011. Cette évolution provient entre autres d'un climat positif nettement meilleur qu'une année auparavant sur les marchés financiers. Les placements en capitaux affichent une performance supérieure à la moyenne de 8,6 % (0,2 % en 2011) et ont vu leur valeur de marché passer de 38,4 à 41,9 milliards de francs.

Ces chiffres sont encourageants notamment dans la perspective des entreprises assurées, puisque la Suva conserve un degré de couverture de 125,1 % à fin 2012 (118 % en 2011), qui témoigne d'une solide assise financière. Cela est d'ailleurs indispensable lorsque l'on sait que la Suva verse quelque 123 millions de francs par mois à une centaine de milliers de bénéficiaires de rentes d'invalidité et de survivants. Le financement des rentes, dont la durée de versement permet à la Suva d'opérer sur le long terme, est garanti par les actifs immobilisés.

Recul des nouveaux cas de rente d'invalidité

L'évolution des placements n'est pas le seul motif de satisfaction pour la Suva et ses assurés en 2012. Le nouveau recul des rentes d'invalidité donne également matière à réflexion. Les 1584 cas de rentes d'invalidité enregistrés en 2012 (8,3 % de moins qu'en 2011) représentent le chiffre le plus bas depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-accidents en 1984. Ce résultat se traduit par une diminution des coûts des cas d'invalidité (provisions) de 9,3 %, soit 44,9 millions de francs par rapport à l'exercice précédent pour un montant global de 437,5 millions. Le nombre de nouveaux cas a diminué de 52,8 % depuis le pic de 3357 nouvelles rentes observé en 2003.

Ce recul est en lien avec le Case Management introduit en 2003. Quelque 130 case managers de la Suva accompagnent les victimes d'accidents graves tout au long du processus de guérison et de retour à la vie professionnelle avec le concours des proches, des

médecins et des employeurs. Des mesures d'ordre thérapeutique et professionnel sont mises en œuvre en fonction de la situation individuelle du patient. Les efforts de réinsertion ont également bénéficié de l'influence de certains facteurs économiques tels que des carnets de commandes bien remplis et une pénurie chronique de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur secondaire en Suisse.

Stabilité des coûts d'assurance

Les nouveaux cas de rentes d'invalidité ne sont pas les seuls à avoir diminué. En 2012, et pour la première fois depuis 2009, la Suva a également constaté une diminution du nombre d'accidents et de maladies professionnelles parmi ses assurés, soit un total de 183 607 accidents professionnels (1,2 % de moins qu'en 2011) et de 260 985 accidents durant les loisirs (0,3 % de moins qu'en 2011).

Les 2309 cas de maladies professionnelles enregistrés représentent une diminution de 15,1 %. Les indemnités journalières et les frais de guérison affichent néanmoins une légère augmentation: la Suva a versé 1,23 milliard de francs d'indemnités journalières en 2012, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent, les frais de traitement ayant quant à eux progressé de 2,1 %, atteignant ainsi un montant global d'environ un milliard de francs. L'augmentation de ces derniers est notamment due au fait qu'une partie des contributions cantonales aux coûts des traitements stationnaires en milieu hospitalier a été supprimée en 2012.

D'une manière ou d'une autre, la Suva fait tout ce qu'elle peut pour maîtriser les frais de traitement. Elle procède ainsi à la vérification électronique ou manuelle de deux millions de factures par an, ce qui lui évite de verser près de 100 millions de francs indûment réclamés chaque année. Les coûts d'assurance sont demeurés globalement stables. La diminution de quelque 45 millions de francs des coûts des rentes a permis de compenser une légère augmentation des indemnités journalières et des frais de traitement. Les objectifs fixés concernant les coûts pour l'exercice sous revue ont été par conséquent respectés.



Ulrich Fricker

Sixième abaissement consécutif des primes

Au vu d'une évolution jugée globalement satisfaisante, la Suva a procédé à un nouvel abaissement des primes au 1^{er} janvier 2013. Près de la moitié des clients ont pu bénéficier de cette baisse qui représente en moyenne 2 % dans l'assurance-accidents professionnels et 1 % dans l'assurance-accidents non professionnels. 50 millions de francs ont été restitués aux entreprises assurées sous la forme de primes plus basses, entraînant ainsi une diminution des charges salariales bienvenue pour la place économique suisse. Les fonds de compensation de l'assurance-accidents professionnels, prélevés à titre provisionnel sur les recettes de primes et les produits des capitaux, ont atteint le maximum prévu dans certaines branches. La Suva a par conséquent procédé pour la première fois à un remboursement exceptionnel de 50 millions de francs. Cette résorption de l'excédent des fonds de compensation a permis de réduire les primes de l'assurance-accidents professionnels de 3 % en moyenne.

Bon retour sur prévention

Le montant des primes, toujours également calculé d'après le risque de l'entreprise et de la branche, varie en fonction de plusieurs facteurs. Il s'agit, par exemple, de la gestion des sinistres centrée sur la rapidité de la réinsertion des personnes accidentées, de la précision du contrôle des coûts et de la qualité de la gestion des risques sur le terrain des placements. La prévention joue également un rôle majeur dans le domaine des accidents et des maladies professionnels ainsi que des accidents durant les loisirs. Elle souligne en outre la vocation de la Suva qui se veut d'être «mieux qu'une assurance». Une étude publiée en 2011 par l'Association internationale de la sécurité sociale AISS, dont la Suva fait partie, s'est penchée sur la question de la rentabilité de la prévention pour les employeurs. Quelque 300 entreprises de quinze pays, dont la Suisse, y ont participé. La comparaison entre les coûts de prévention (équipements de protection, examens préventifs, coûts de lancement des projets, etc.) et le rendement de la prévention (économies de coûts grâce à

une diminution des dysfonctionnements, gains de valeur induits par des gains d'image, etc.) a permis d'établir un ratio moyen de 2,2 pour 1. Pour la Suisse, les auteurs parlent même d'un «retour sur prévention» de 3,8. Concrètement, cela signifie qu'une entreprise investissant 1 franc par an et par salarié dans la prévention interne peut tabler sur un succès économique potentiel de 3,8 francs.

La prévention ne bénéficie donc pas seulement aux collaborateurs, du fait qu'elle leur évite des accidents, mais contribue de manière globale au succès de l'entreprise. La Suva ne pratique pas la prévention des accidents professionnels et non professionnels dans son seul intérêt. L'étude réalisée par l'AISS renforce sa conviction de pouvoir influencer le montant des primes à travers un travail de prévention efficace en faveur des assurés au sein des entreprises. L'objectif final de l'ensemble des collaborateurs de la Suva est de pouvoir offrir aux clients et aux assurés la meilleure gamme de prestations à partir d'un produit mix regroupant la prévention, l'assurance et la réadaptation sous un seul et même toit, une gamme de prestations contribuant à maintenir l'excellent positionnement international de la place économique suisse.

Ulrich Fricker
Président de Direction

L'essentiel en bref

Quelques données du compte d'exploitation

	2012	2011	Variation
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Recettes de primes (total)	4 162	4 362	- 4,59
dont assurance-accidents professionnels	1 748	1 823	- 4,11
assurance-accidents non professionnels	2 214	2 324	- 4,73
assurance facultative des chefs d'entreprise	22	23	- 4,35
assurance-accidents des chômeurs	161	174	- 7,47
assurance militaire	17	18	- 5,56
Remboursements assurance militaire, CFST	292	296	- 1,35
Charges des sinistres (total)	4 406	4 730	- 6,85
dont assurance-accidents professionnels	1 783	1 927	- 7,47
assurance-accidents non professionnels	2 261	2 418	- 6,49
assurance facultative des chefs d'entreprise	21	27	- 22,22
assurance-accidents des chômeurs	148	161	- 8,07
assurance militaire	193	197	- 2,03
Charges d'exploitation de l'assurance	445	416	+ 7,00
Charges d'exploitation de la sécurité au travail et durant les loisirs	110	114	- 3,51
Versement réglementaire à la réserve générale	42	44	- 4,55
Résultat financier	139	132	+ 5,30
Résultat de l'exercice	247	123	+100,81
Cash-flow	2 464	2 226	+ 10,69
Données du bilan			
Valeurs immobilisées	36 037	33 941	+ 6,18
Capitaux de couverture des rentes	23 406	23 119	+ 1,24
dont assurance-accidents professionnels	10 665	10 555	+ 1,04
assurance-accidents non professionnels	11 808	11 648	+ 1,37
assurance facultative des chefs d'entreprise	215	217	- 0,92
assurance-accidents des chômeurs	718	699	+ 2,72
Provision pour prestations de courte durée	7 585	7 354	+ 3,14
Total du bilan	37 748	35 679	+ 5,80

Données concernant les assurés

	2012	2011	Variation en %
Nombre d'entreprises assurées	119 886	117 780	+ 1,79
Nombre d'assurés ¹⁾	1 943 000	1 922 000	+ 1,09
Total des accidents et maladies professionnelles déclarés	462 071	466 424	- 0,93
dont accidents professionnels	183 607	185 855	- 1,21
maladies professionnelles	2 309	2 721	- 15,14
accidents non professionnels	260 985	261 802	- 0,31
assurance facultative des chefs d'entreprise	1 170	1 202	- 2,66
assurance-accidents des chômeurs	14 000	14 844	- 5,69
Données concernant le personnel			
Effectif moyen du personnel	3 225	3 147	+ 2,48
dont cliniques	603	590	+ 2,20

¹⁾ Travailleurs à plein temps (chômeurs et assurance facultative des chefs d'entreprise non compris)
selon la nouvelle méthode d'estimation (voir www.suva.ch/waswo/3827.f)



17,9 m

André Calligaris (46 ans), directeur général, Axpo Informatica Italia S.r.l., Sachseln

Depuis qu'André Calligaris sait que sa fille aime jouer au football et qu'elle a du talent, il l'aide de son mieux. Au début, elle était toujours la seule fille à l'entraînement, à jouer dehors par tous les temps. Viola n'a jamais démordu du football. «Un père, confie André Calligaris, encourage toujours ses enfants. Mais on doit parfois aussi

savoir freiner un trop-plein d'ambition. Il ne faut pas brûler les étapes. Les parents ont une part de responsabilité dans le bonheur de leurs enfants.»



«Lorsque les choses tournent mal sur le terrain, les supporters prennent le relais. On peut aussi soutenir l'équipe dans les tribunes.»



17,9 m

17,9 m: score du noyau de cerise catapulté à la première place d'un concours de cracher en 1985.



«Je n'ai jamais attaché grande importance aux coupes. Dans les sports d'équipe, la victoire et la défaite dépendent d'un nombre incalculable de facteurs.»

La plus grande victoire sportive d'André Calligaris se résume à une première place au Championnat suisse de cracher de noyaux de cerise. Le football n'a jamais réussi à le passionner. Lui et sa femme ont été d'autant plus surpris de découvrir l'enthousiasme de leur fille pour le ballon rond à l'âge de six ans à peine. Aujourd'hui, ils sont fiers des performances de Viola.

Viola Calligaris joue déjà depuis dix ans au football. A l'âge de quatorze ans, elle est entrée à l'Institut de formation ASFC à Huttwil, où elle a passé deux ans et qu'elle quittait uniquement le week-end pour retrouver sa famille. Elle éprouvait une grande fierté d'avoir été sélectionnée pour l'équipe nationale. A cette époque, Viola était entièrement

responsable d'elle-même pendant toute la semaine. «Ce n'était pas facile. Mais quand on joue au foot, on apprend vite à prendre ses responsabilités», lâche Viola. «Pour les tirs au but, par exemple. Il y a de la nervosité, bien sûr», raconte-t-elle. Mais le fait de savoir que l'issue d'un match dépend parfois d'un seul tir lui fait pousser des ailes.



«Je fais un entraînement mental avant chaque match. Je me représente exactement, par exemple, comment je tirerais un coup franc.»



11 m

11 m peuvent décider de l'issue d'un match ou de la qualification d'une équipe.



«Chaque paire de chaussures porte l’empreinte des buts que j’ai marqués, des victoires et des défaites. Toutes mes expériences sur le terrain sont dans ces chaussures.»



Depuis 2012, Viola Calligaris est attaquante au SC Kriens en LNA et apprentie de commerce dans une école pour sportifs. Cela lui permet de coordonner idéalement une carrière sportive et une formation professionnelle. Elle a marqué neuf buts pour l'équipe nationale U17 au premier tour des qualifications du Championnat d'Europe. Ses objectifs? Viola rêve de jouer un jour à l'étranger.



11 m

Viola Calligaris (17 ans), apprentie à l'Ecole de commerce pour sportifs, Sachseln

Prévention

Un investissement ciblé contre les risques

En 2012, la sécurité au travail a élaboré de nouvelles règles vitales pour les branches à risques élevés, afin de réaliser la vision qui est la sienne, à savoir préserver 250 vies en dix ans. Au cours de l'exercice, la Suva a aussi créé un panel destiné à mesurer l'efficacité des mesures de prévention. La sécurité durant les loisirs, pour sa part, s'est notamment investie pour réduire la vitesse sur les pistes de ski.

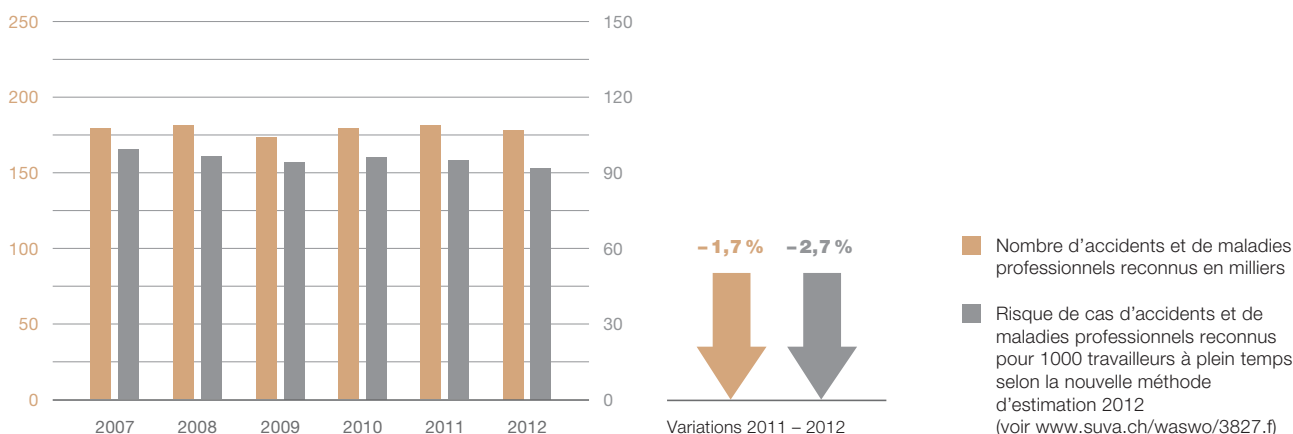
Sécurité au travail

A première vue, la Suisse affiche une tendance positive sur le long terme: le nombre des accidents professionnels pour 1000 travailleurs à plein temps, c'est-à-dire le risque de cas, a reculé d'environ 10 % au cours des dix dernières années. Les accidents du travail causent toutefois encore une centaine de morts par an, auxquels s'ajoute une centaine d'autres cas de travailleurs décédés des suites d'une exposition à l'amiante au cours de leur vie professionnelle.

Quelques règles efficaces

Au cours de l'exercice 2012, la Suva a par conséquent poursuivi ses programmes de prévention stratégiques «Vision 250 vies» et «Amiante» en se concentrant sur certains risques prioritaires. La «Vision 250 vies» reste centrée sur une série de règles vitales conçues pour les activités à risques élevés. Ces ensembles de règles spécifiques sont élaborés en collaboration avec les associations patronales et les syndicats pour toutes les branches et activités à risques élevés, comme ce fut le cas en 2012, par exemple, pour les électriciens et les travaux en toitures et façades.

www.suva.ch/regles



Une Charte de la sécurité pour tous

La Charte de la sécurité du secteur de la construction initiée en 2011 a pour objectif de créer un cadre éthique réglementaire pour une culture de la sécurité favorisant la mise en œuvre des règles préconisées. Plus de 165 entreprises et une trentaine d'associations ont déjà adopté son principe, à savoir «Stop en cas de danger – Sécuriser – Reprendre le travail». Durant l'été 2012, la Suva a organisé une table ronde avec les partenaires fondateurs de la Charte. Cette discussion a servi à dégager les futures activités qui permettront d'ancrer durablement l'idée de la Charte au sein des entreprises ou de développer la coopération prévue avec les architectes et les investisseurs. La Suva souhaite ouvrir la Charte à toutes les autres branches en 2013.

www.charte-securite.ch

Promotion des règles vitales

La campagne de communication menée en parallèle avec le mannequin de crash test «Risky» s'est poursuivie en 2012 avec des spots TV, des annonces et des présentations en ligne. Le message adressé aux travailleurs et aux entrepreneurs du bâtiment et de l'industrie était identique: «En cas de danger, stoppez les travaux.

Pensez à vos proches». L'évaluation réalisée montre que la campagne touche, interpelle et incite à être réellement plus prudent au travail. Les règles vitales ont fait l'objet d'une promotion intensive à travers une campagne sur Internet. Le nombre de visiteurs sur le site a massivement augmenté, de même que les commandes en ligne. La Tournée des chantiers lancée un an auparavant pour promouvoir les règles vitales dans la construction s'est bien établie puisqu'elle a permis de toucher un millier de chantiers en 2012. Et nombre de responsables en ont également profité pour organiser une nouvelle mini-formation sur les règles préconisées.

Contrôles sur site

Les contrôles de la Suva sur les lieux de travail sont eux aussi systématiquement orientés sur les risques spécifiques aux branches. La Suva se déplace spécialement pour vérifier l'application des règles vitales. Au cours du seul exercice 2012, par exemple, ses spécialistes ont inspecté 7500 chantiers. Des lacunes ont été constatées dans 20 % des cas, et un arrêt temporaire des travaux a été exigé sur 9 % des chantiers en raison d'une mise en danger grave pour la sécurité des travailleurs.

Fréquence des accidents selon les branches en 2011

Nombre d'accidents professionnels (total)

Entreprises forestières	1798
Entreprises de montage	1207
Toitures et façades	1767
Secteur principal de la construction	30 704
Prêt de personnel ¹⁾	14 237
Téléphériques et téléskis	803
Peintres et plâtriers	5055
Transport routier	8207

Risque de cas d'accidents professionnels pour 1000 TPT²⁾

316

223

233

209

178

155

153

125

Le programme de prévention «Vision 250 vies» se concentre sur les branches à risques d'accidents graves ou mortels élevés.

¹⁾ Y compris la branche de l'industrie et des services

²⁾ Effectif des travailleurs à plein temps selon la nouvelle méthode d'estimation 2012 (voir www.suva.ch/waswo/3827.f)

Maintenance et dispositifs de protection

En Suisse, un accident professionnel mortel sur cinq provient d'une absence d'entretien ou du non-respect des consignes de maintenance. Dans le cadre de la campagne «Maintenance en toute sécurité», la Suva a formé ses collaborateurs du service extérieur aux particularités concernant l'exécution des dispositions légales en la matière et intensifié la communication au niveau des branches. En 2013, les multiplicateurs au sein de ces dernières acquerront les capacités nécessaires pour dispenser des cours pratiques sur les huit règles vitales.

Trois événements organisés par la Suva ont attiré une foule de visiteurs réunissant des entrepreneurs, des chefs de production ou des préposés à la sécurité venus assister à la reconstitution d'un procès: tolérer ou encourager la manipulation d'un dispositif de protection peut entraîner des sanctions pénales ou civiles. De véritables juges et avocats ont décortiqué les responsabilités de trois professionnels impliqués dans un accident gravement invalidant dans une mise en scène réaliste.

Prévenir les dangers de l'amiante

Bien qu'il soit interdit en Suisse depuis 1990, l'amiante est un matériau dangereux que l'on rencontre encore fréquemment lors des travaux de transformation, de rénovation ou de démolition d'ouvrages anciens. En 2012, la Suva a donc poursuivi sa campagne «Identifier l'amiante et agir correctement» à travers des annonces, des articles publiés dans des revues techniques et des stands dans les foires spécialisées. La coopération engagée avec les associations professionnelles de peintres et plâtriers, de couvreurs et constructeurs de façades ainsi que de l'industrie du recyclage des gravats, des déchets de chantier et du bois a permis de rédiger un rapport général et d'établir un arsenal de règles adaptées aux besoins des branches.

Fin 2011 et durant l'exercice 2012, les organismes de formation des spécialistes amiante ont été soumis à une procédure d'autorisation ainsi qu'à un contrôle de qualité. Les spécialistes amiante reconnus devront désormais avoir accompli leur formation auprès d'un organisme de formation certifié par la Suva.

www.suva.ch/amiante

Contrôles d'entreprises et prévention dans le domaine de la médecine du travail

	2012	2011
Sécurité au travail		
Nombre de visites d'entreprises	25 781	26 191
Nombre d'entreprises contrôlées	13 279	13 442
Nombre de mesures et analyses (chimiques et physiques) ¹⁾	7 165	6 875
Nombre d'entreprises soumises aux contrôles de l'exposition aux radiations (dosimétrie)	2 123	2 189
Nombre de personnes exposées à des radiations et contrôlées par dosimètre	10 036	9 933
Examens préventifs dans le domaine de la médecine du travail		
Nombre d'entreprises assujetties	19 699	19 725
Nombre de travailleurs recensés	272 703	269 720
Nombre d'examens préventifs (selon art. 71-74 OPA)	68 779	67 260
Nombre d'examens médicaux de personnes professionnellement exposées aux radiations (selon art. 13 LRaP)	13 251	12 495

¹⁾ Mesures de substances nocives, de radioactivité, de bruit et de vibrations

Pour un «apprentissage en toute sécurité»

Les analyses du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents SSAA montrent que les apprentis ont un risque d'accident professionnel sensiblement plus élevé que les assurés LAA des autres classes d'âge. La campagne «Apprentissage en toute sécurité» préparée par la Suva en 2012 sera lancée en août 2013 pour aider les apprentis, les formateurs professionnels ainsi que les enseignants des écoles professionnelles et des entreprises formatrices à prévenir les accidents en phase d'apprentissage. Son but: diviser par deux les accidents parmi les apprentis dans un délai de dix ans.

Mesurer l'impact de la prévention

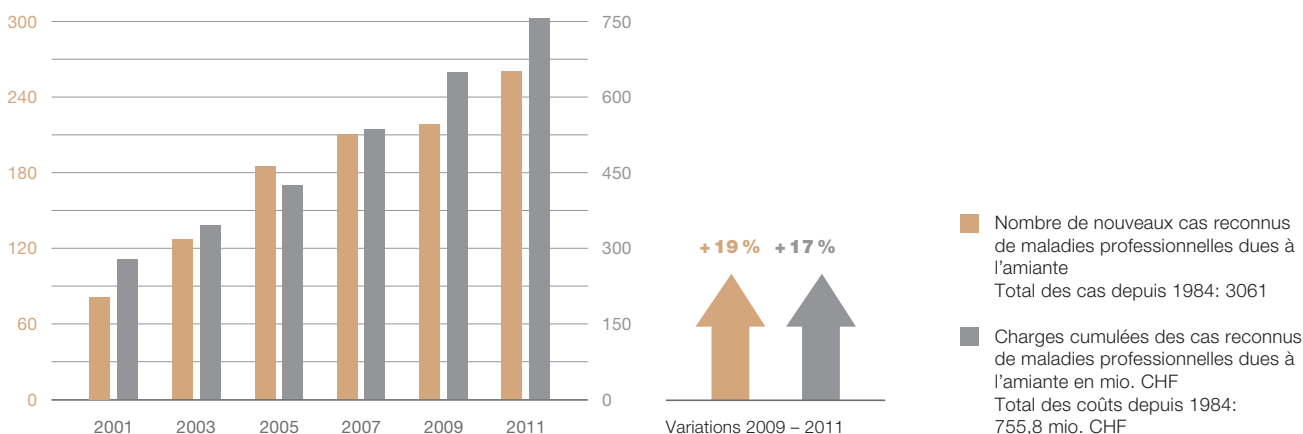
En 2012, la Suva a créé un panel d'assurés sur la base d'un modèle d'efficacité développé par ses soins, afin de mesurer l'impact des programmes de prévention «Vision 250 vies» et «Amiante» sur le long terme. Deux fois par an, 4000 employeurs et travailleurs issus d'entreprises assurées à la Suva répondent à des questions sur les programmes de prévention en cours. Cet échantillon a été choisi à l'aide d'une clé représentative composée de dix-sept branches à risques élevés et deux branches comparatives. Les résultats obtenus permettent de pratiquer une amélioration permanente des travaux de prévention en cours. Les premiers

résultats de ce panel confirment très nettement que l'engagement des supérieurs exerce la plus grande influence, et de loin, sur la culture de la sécurité et le phénomène des accidents au sein d'une entreprise.

Nouveau règlement d'examen

La formation de base et le perfectionnement constituent un élément capital de la prévention. La Suva forme des spécialistes de la sécurité (ingénieurs et chargés de sécurité) pour le compte de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Elle jette ainsi les bases nécessaires pour établir la sécurité systémique dans les entreprises et instaurer une culture de la sécurité durable. Le nouveau règlement d'examen introduit en 2012 garantit la qualité des formations proposées. La Suva organise en outre des formations techniques et méthodologiques permettant d'apprendre à gérer les risques spécifiques aux différents postes de travail.

Au cours de l'exercice sous revue, la Suva a encore développé un module d'apprentissage électronique destiné aux peintres et plâtriers sous la forme d'un projet pilote de sensibilisation expliquant comment utiliser les règles vitales, afin de mieux maîtriser les risques propres à ce domaine. Ce mode de formation attrayant sera étendu à l'ensemble des branches à risques.



Simplification et transparence des processus

Chaque année, le secteur prévention médecine du travail (AMV) de la Suva organise et supervise quelque 40 000 examens de travailleurs dans toute la Suisse. Il y a quatre ans, le projet «Portail AMV» a commencé à numériser les processus entre les entreprises, les laboratoires et les médecins à des fins de simplification et de transparence. Les entreprises ont été rattachées au système électronique pendant la première phase de mise en œuvre du projet «eProphylaxie» qui s'est achevée en 2010. Le laboratoire chargé des analyses dans le cadre du monitoring biologique s'y est ajouté au cours de la deuxième étape en 2012. Les résultats du laboratoire peuvent être désormais directement transmis à la Suva par voie électronique. Enfin, le rattachement électronique des médecins qui réalisent les examens préventifs dans le domaine de la médecine du travail se fera au cours de la troisième phase qui s'achèvera en 2014.

Formation continue et perfectionnement dans le domaine de la sécurité au travail et durant les loisirs

	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	Cours	Cours	Jours	Jours	Participants	Participants
Séminaire CFST ingénieur de sécurité	5	4	50	40	72	56
Séminaire CFST chargé de sécurité	15	14	271	258	283	283
Introduction à la législation suisse	1	1	4	4	10	16
Séminaire assistant de sécurité	17	17	136	136	357	355
Cours destinés aux responsables des programmes d'occupation	6	5	12	10	112	100
Cours de méthode en sécurité au travail	11	10	17	18	152	166
Cours spéciaux en sécurité au travail	63	54	87,5	74,5	987	891
Cours spéciaux en gestion des absences, promotion de la santé dans l'entreprise et sécurité durant les loisirs	6	7	16,5	15,5	72	106
Nombre de cours dispensés (total)	124	112	594	556	2045	1973

Sécurité durant les loisirs

Les accidents de sports de neige représentent plus de 20 % des accidents de sport en Suisse. L'une des causes premières: les skieurs et les snowboarders ont tendance à surestimer leurs capacités et à sous-estimer leur vitesse sur les pistes. Le profil de risque accessible en ligne sur le site de la Suva confirme que les amateurs de glisse sont nombreux à rechercher le grand frisson. Les dangers de la vitesse, corollaires de la distance de freinage, se trouvaient par conséquent au cœur de la campagne de sensibilisation de la Suva pour les sports de neige en 2012 également. De nombreux skieurs et snowboarders ont par ailleurs été invités à lever le pied pour déguster une fondue sur les pistes, symbole de détente également repris comme sujet d'affiche et de spot TV.

www.suva.ch/sports-de-neige

Avaler la piste à feu doux

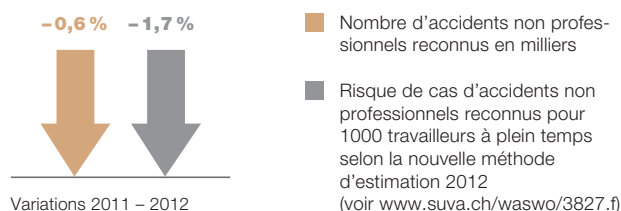
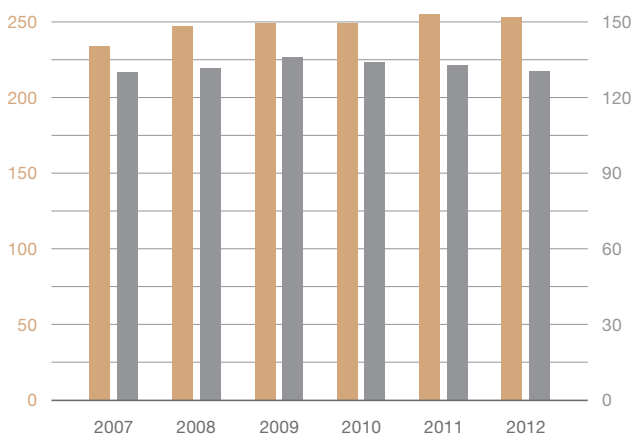
Le succès de l'appli «Slope Track» se confirme. Plus de 150 000 amateurs de glisse l'ont déjà utilisée au cours des deux dernières années. Cette application permet d'enregistrer la vitesse des descentes ainsi

que la distance de réaction des utilisateurs et fournit des conseils sur mesure pour la prévention des accidents.

www.suva.ch/slopetrack-f

Une petite balle efficace

Les chutes et faux pas constituent la cause d'accident numéro un en Suisse: 295 000 personnes par an se blessent, et souvent même grièvement, en marchant ou en empruntant les escaliers. Ces accidents qui entraînent des absences de longue durée coûtent 950 millions de francs. La plupart d'entre eux pourraient être évités grâce à un meilleur équilibre et davantage de force dans les jambes. La Suva a développé un nouveau programme d'équilibre dynamique baptisé «Footbag» en association avec l'Institut des sports et des sciences du sport de l'Université de Bâle. Ces exercices à faire avec une petite balle, mieux connue sous le nom de footbag, permettent d'améliorer la force et l'équilibre de façon à compenser un déséquilibre en cas de chute ou faux pas. Dans le cadre du projet pilote «En forme au travail», la Suva a testé ce nouveau programme



d'entraînement avec des ouvriers de la société Implenia Construction SA. Résultat réjouissant: il suffit de treize semaines pour obtenir une amélioration sensible et durable de l'équilibre.

En 2012, les secteurs sécurité au travail et sécurité durant les loisirs de la Suva ont de nouveau proposé 25 ateliers pratiques aux grands clients et aux différentes branches en collaboration avec les agences dans le cadre de la campagne de prévention quinquennale «trébucher.ch»: les faits, objectifs, activités et outils de la campagne ont été directement mis à la disposition des entreprises par ce biais-là. Près de 80 000 travailleurs ont pu être sensibilisés de cette manière avec le concours des multiplicateurs concernés.

www.suva.ch/trebucher

Prévention des accidents de sports de ballon

Le football amateur affiche toujours le risque d'accident le plus élevé, tous sports confondus. Il compte environ 400 000 pratiquants réguliers en Suisse et cause quelque 40 000 accidents par an, soit plus que dans n'importe quel autre sport. Ces accidents qui représentent un demi-million de jours d'absence coûtent 145 millions de francs. La Suva a donc poursuivi ses efforts de promotion de la sécurité durant les tournois

à six au cours de l'exercice. Elle s'est engagée en faveur de la sécurité et du fair-play sur le terrain avec l'aide des organisateurs et de l'Association Suisse de Football ASF dans le cadre de 170 tournois à six répartis dans toute la Suisse. Depuis le lancement de l'action «Sécurité durant les tournois à six» en 1999, le risque d'accident lors de ces manifestations sportives a nettement diminué, passant ainsi de 15 à 3,5 accidents seulement pour 1000 joueurs, un résultat qui s'est également maintenu en 2012.

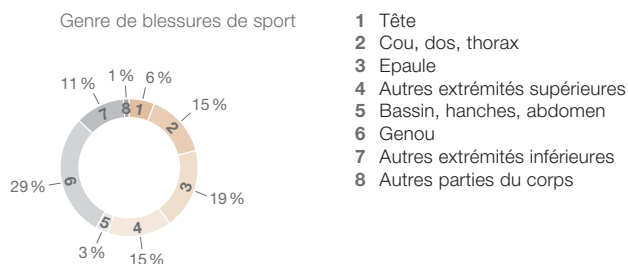
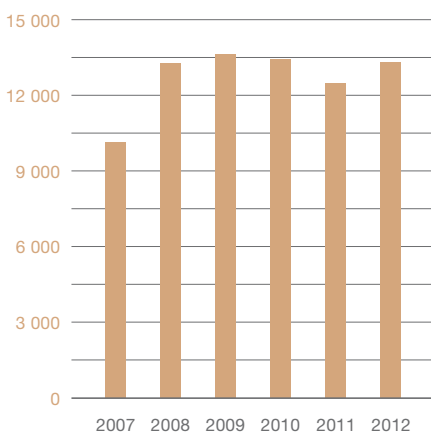
Créé en collaboration avec les cinq plus grandes fédérations de sports de ballon pour prévenir les blessures les plus fréquemment associées au football, au volley-ball, au handball, au basketball et au unihockey, le programme d'entraînement «Sport Basics» a de nouveau été utilisé de façon intensive lors des cours de formation et de perfectionnement des entraîneurs. Plus de 35 000 pratiquants ont téléchargé l'appli du même nom.

www.suva.ch/sportbasics-f

Sécurité à vélo

Les collisions avec un véhicule motorisé représentent un cinquième des accidents de vélo. Dans les prochaines années, la campagne vélo de la Suva se focalisera par

Nombre de déclarations d'accidents de ski alpin



conséquent sur le comportement des cyclistes dans la circulation routière. L'exercice 2012 a débuté sous le signe des carrefours giratoires. Le sujet a été présenté au grand public avec le film d'animation «Cruiser et Bella – La voie du milieu». Ce film teinté d'humour a remporté le prix spécial du meilleur film d'animation décerné à l'occasion du Prix suisse du film de commande et du film publicitaire ainsi que le Dauphin Argent du Corporate Media and TV Awards de Cannes. Lors des journées slowUp, plus de 20 000 participants ont également eu la possibilité de se familiariser avec les règles de sécurité à respecter dans les carrefours giratoires et de s'exercer au moyen d'un module conçu à cet effet.

 www.youtube.com/suvasuisse

Mieux prévenir en bougeant

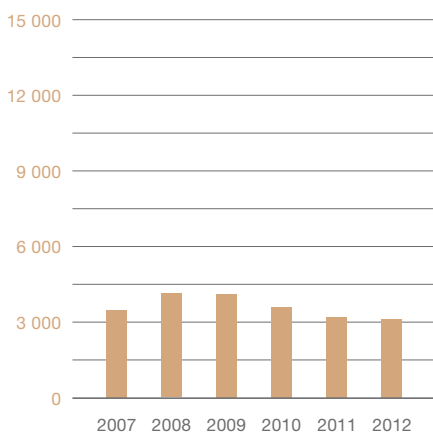
Selon l'Office fédéral de la statistique, près de 60 % de la population adulte ne bouge pas assez. D'après les experts, pratiquer régulièrement une activité physique constitue cependant un facteur important pour la prévention des accidents. En 2012, la Suva a donc lancé un projet pilote baptisé «Luzern geht gern» en association avec le canton de Lucerne. Son but: inciter la population lucernoise à faire au moins 10 000 pas par jour pendant six semaines pour améliorer sa santé.

440 entreprises assurées à la Suva dans le canton de Lucerne ainsi que 5000 équipes et 9000 participants inscrits sur le site se sont mis en marche. Près de la moitié d'entre eux ont franchi la ligne d'arrivée virtuelle au terme du projet. Parmi les personnes qui ne bougeaient pas assez auparavant, 89 % ont amélioré leur niveau d'activité au cours du projet.

Conseils personnalisés

Depuis quelques années, les entreprises assurées employant cent collaborateurs et plus peuvent bénéficier de conseils personnalisés pour la sécurité durant les loisirs. Cette offre comprend une analyse et des mesures de prévention des accidents définies sur la base de cette dernière. L'évaluation des années 2001 à 2009 qui a été présentée durant l'exercice montre que cet investissement en faveur des entreprises en vaut la peine: par rapport aux entreprises ayant un risque de cas similaire, le risque de cas d'accident non professionnel a reculé de 9 % dès la première année dans les entreprises conseillées. Cette tendance s'est maintenue à un niveau équivalent au cours des années suivantes.

Nombre de déclarations d'accidents de snowboard



Assurance et financement

Baisse des primes et forte performance

La Suva a réalisé en 2012 une forte performance de 8,6 % sur ses placements. Une prévention efficace, une maîtrise rigoureuse des coûts et une gestion opérante des risques lui ont permis d'abaisser encore les primes.

Sixième abaissement des primes

La Suva a abaissé ses primes pour la sixième fois consécutive au 1^{er} janvier 2013. Fruit d'une prévention efficace conjuguée à une gestion opérante des cas et des risques dans le domaine des placements financiers, la réduction a atteint en moyenne 2 % dans l'assurance contre les accidents professionnels et 1 % dans l'assurance contre les accidents non professionnels. 28 % des entreprises assurées, soit plus d'un quart d'entre elles, ont vu leur prime d'assurance-accidents baisser. Au total, la Suva restitue à ses assurés une cinquantaine de millions de francs à travers des primes plus basses, un allègement des charges salariales bienvenu pour l'économie suisse.

Forte performance des placements

La Suva a tiré parti de l'environnement favorable qui a prévalu en 2012 sur les marchés financiers et réalisé une bonne performance de 8,6 %, largement supérieure au 0,2 % de l'année précédente et à la moyenne à long terme. Les valeurs immobilisées ont passé de 38,4 à 41,9 milliards de francs. La stratégie de placement de la Suva mise sur le long terme et repose sur une large diversification. Outre des titres à revenu fixe, elle englobe une part de 24 % d'actions, de 12 % d'immobilier et de 17 % de placements alternatifs. Toutes les catégories d'actifs ont contribué au résultat réjouissant de l'exercice. Les actions et les obligations ont enregistré des plus-values substantielles en 2012, et les placements immobiliers ont encore généré un rendement attrayant.

La stratégie de placement de la Suva peut être comparée à celle des caisses de pension. Les résultats sont réjouissants tant à l'échelle de l'année écoulée qu'en comparaison à long terme. La performance cumulée réalisée depuis le 1^{er} janvier 2000 s'élève à 53,1 %, dépassant ainsi nettement celles de l'indice Pictet LPP-25 (2000/2005) (48,1 %) et de l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses (33,6 %), qui servent de référence.

Assise financière toujours très solide

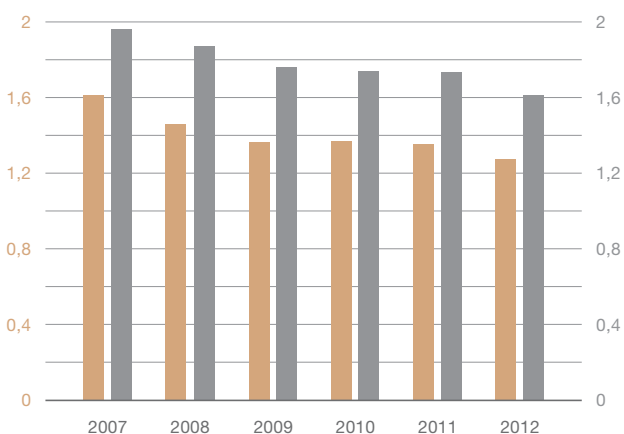
L'essentiel des valeurs immobilisées de la Suva sert à couvrir et à garantir les rentes. La Suva verse chaque mois quelque 123 millions de francs sous forme de rentes d'invalidité et de survivants à une centaine de milliers de personnes. Le degré de couverture financière, soit le rapport entre avoirs et engagements, a passé de 118 % l'année précédente à 125,1 % fin 2012. L'assise financière de la Suva reste donc très solide. Les engagements à long terme sont entièrement couverts.

Montée de l'échange électronique de données

En tant que plateforme d'information centralisée, swissdec s'attache à promouvoir l'échange électronique de données par le biais de systèmes de comptabilité salariale. Les membres et organismes responsables de l'association sont la Suva, l'Association eAVS, la Conférence suisse des impôts, l'Association Suisse d'Assurances et l'Office fédéral de la statistique.

L'association swissdec a chargé la Suva d'attribuer le label de qualité «swissdec certified» aux systèmes de comptabilité salariale. Durant l'exercice, quatorze d'entre eux se sont vu décerner ce label très prisé. Le nombre des logiciels certifiés swissdec est ainsi passé à 103. En 2011 et 2012, 9500 entreprises avaient transmis les déclarations salariales de plus de 1,2 million de collaborateurs par le biais du répartiteur swissdec. En avril 2013, leur nombre atteignait déjà 15 100 pour un total de plus de 2,3 millions de salariés.

En 2012, la phase pilote pour l'intégration de l'impôt à la source dans la Norme suisse en matière de salaire a démarré avec cinq cantons et quatre concepteurs de logiciels. Pour la première fois, une entreprise a pu transmettre ses données pour l'impôt à la source à cinq cantons par voie électronique. Dès 2014, tous les cantons seront à même de réceptionner ces données et le certificat de salaire.

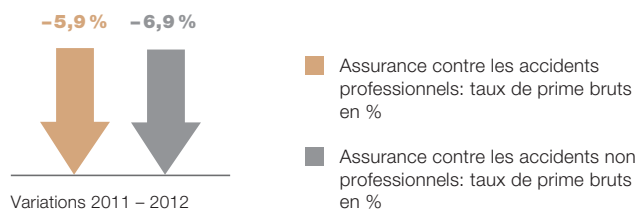


Par ailleurs, la Suva et d'autres assureurs ont chargé l'association swissdec de développer la norme suisse en matière de prestations pour l'assurance-accidents (LAA), l'assurance-accidents complémentaire LAA (LAAC) et l'indemnité journalière en cas de maladie (IJM).

Baisse des accidents, baisse des primes

A travers la campagne de sensibilisation «Figurines en porcelaine», la Suva a invité ses clients à prendre soin de leurs collaborateurs et à éviter des accidents au travail, car une diminution du nombre d'accidents et une réintégration rapide sont synonymes de baisse des coûts. Le message phare de la campagne était qu'en respectant les règles de sécurité au travail et en veillant à la sécurité dans son entreprise, chaque employeur peut contribuer à faire baisser les primes.

 www.youtube.com/suvasuisse



Gestion des cas

Evolution maîtrisée des coûts

La Suva attache une importance primordiale à la qualité de la prise en charge et de la réintégration des personnes accidentées, mais elle est également tenue de veiller à la maîtrise des coûts. La solution consiste à prendre des mesures visant à réduire les dépenses sans que les prestations fournies aux assurés ne s'en ressentent.

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité a encore diminué de 8,3 % en 2012, atteignant ainsi son plus bas niveau depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) en 1984 (voir graphique p. 25). Les coûts des cas d'invalidité (provisions) ont baissé quant à eux de 9,3 % et représentaient encore 438 millions de francs.

Par contre, la durée moyenne de perception des indemnités journalières a marqué une légère hausse de 2,6 % durant l'exercice, passant ainsi à 39,5 jours par cas. Leur coût s'est accru de 3,6 % pour atteindre 1232 millions de francs, ce principalement du fait de l'évolution économique défavorable dans certaines branches du secteur secondaire. Les frais de traitement, pour leur part, ont atteint 1026 millions, soit une hausse de 2,1 %.

Coup de frein sensible aux dépenses

La Suva pratique depuis quelques années une gestion active des frais de traitement afin de maîtriser l'évolution des coûts. Le contrôle rigoureux des factures en fait par exemple partie. Ces mesures, parmi d'autres, permettent à la Suva d'économiser une centaine de millions de francs par an sans que les prestations fournies aux assurés ne s'en ressentent. En outre, l'utilisation de formulaires uniformes pour les factures réduit le travail administratif.

Par ailleurs, la gestion des fournisseurs de prestations mise en place par la Suva en 2012 renforce le contact direct avec ces derniers. Les hôpitaux, qui génèrent plus de la moitié des frais de traitement, font par exemple l'objet de visites régulières. Ces entretiens ont

pour but de mieux harmoniser la collaboration et de sensibiliser les partenaires à l'évolution des frais de traitement et des indemnités journalières. Près de 150 visites de ce type ont eu lieu durant l'exercice.

Lutte efficace contre la fraude

Pour lutter contre la fraude à l'assurance, la Suva dispose de son propre service de coordination, qui examine les indices et prend des mesures au cas par cas. 292 dossiers suspects ont été enregistrés en 2012, un nombre supérieur à celui de l'année précédente (264). En fin d'exercice, près de 400 affaires étaient en cours d'examen ou en suspens du fait de recours ou de procédures judiciaires. Depuis le début de son activité en 2007, le service de coordination a clos 412 cas passés en force de chose jugée, ce qui a permis d'économiser plus de 76 millions de francs.

www.suva.ch/fraude

La réinsertion, une réussite

La Suva a entrepris dès 2003 de travailler avec un nouveau système de gestion des cas, le Case Management, qui contribue à accélérer la réinsertion des victimes d'accidents dans le quotidien professionnel. Une approche globale de la réinsertion favorise la guérison tout en permettant de réduire les coûts. Durant l'exercice, la Suva a lancé une campagne de communication visant à sensibiliser le public à l'importance du soutien moral apporté aux collègues de travail victimes d'un accident. Des annonces insolites, des bannières en ligne et des spots télévisés ont colporté le message. Le spot a remporté l'argent lors de l'Edi 2012, le Prix suisse du film de commande et du spot publicitaire.

 www.youtube.com/suvasuisse

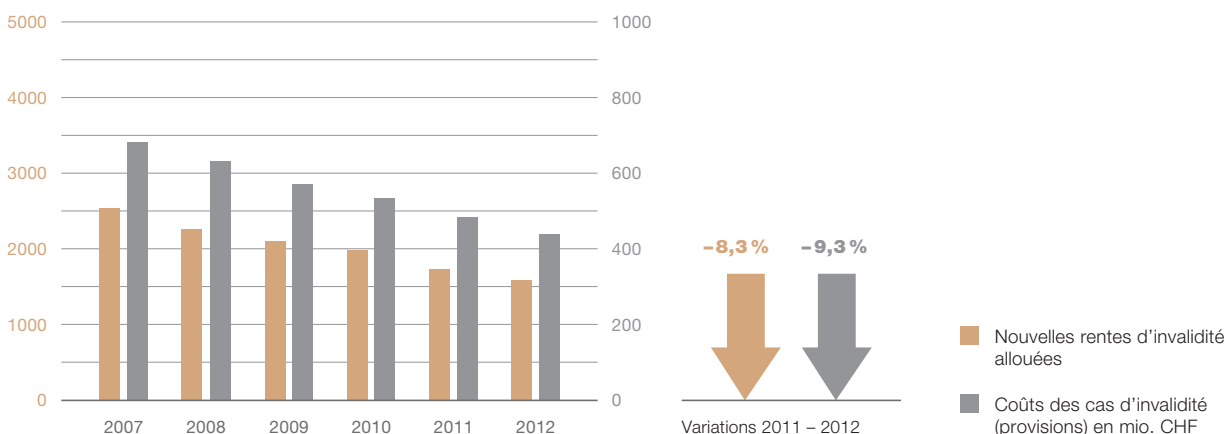
Le nombre des nouvelles rentes a baissé d'environ 53 % et le coût des rentes a diminué de quelque 57 % au cours des dix dernières années. Outre la gestion des cas, d'autres facteurs tels que l'amélioration de la situation économique ou le recul du chômage ont favorisé cette évolution. En 2012, il a par ailleurs été possible, notamment grâce au soutien des employeurs, de réintégrer largement plus de 80 % des 9400 victimes d'accidents graves dans le monde du travail.

Perfectionner les processus communs

En 2011, la Suva avait lancé, de concert avec l'Hôpital universitaire de Zurich (USZ) et la Rehaklinik Bellikon (RKB), un projet visant à rendre plus efficaces la collaboration et les processus communs. Dans l'intervalle, quatre projets pilotes ont été mis sur les rails. L'un des deux est axé sur les améliorations qui contribuent à un transfert plus rapide des patients en réadaptation. Les premiers résultats sont tout à fait positifs. La Suva prévoit d'étendre les projets pilotes.

Indépendance et transparence accrues

Les services médicaux des assurances sociales font face à des exigences élevées en matière d'indépendance et de transparence. Il est juste que les assurés connaissent les qualifications des médecins. De même, les liens d'intérêts éventuels de ces experts doivent être visibles. Lorsque les médecins de la Suva conseillent les responsables de la gestion des cas ou évaluent l'aptitude à exercer une profession, ils sont uniquement tenus de prendre en compte l'état des connaissances médicales et les directives techniques du médecin-chef responsable. En dehors de leur travail, les médecins ne peuvent par ailleurs exercer aucune fonction susceptible de menacer leur indépendance ou leur impartialité. La Suva publie sur Internet des informations à jour sur ses médecins.



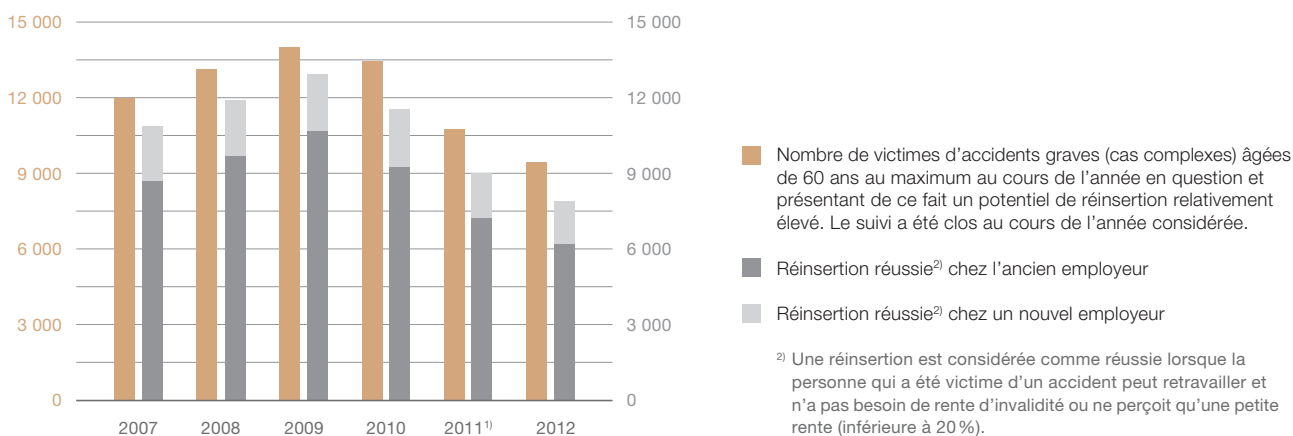
La réinsertion, un pari gagnant-gagnant

A travers l'initiative «Réinsertion professionnelle», la Suva soutient les personnes qui ne peuvent plus réintégrer leur poste de travail en raison d'un accident et de l'absence prolongée qui s'en est suivie. Elle recherche des employeurs disposés à initier une personne accidentée, voire à lui permettre de suivre une formation, l'idéal étant de lui proposer plus tard un emploi fixe. En 2012, la Suva a pu replacer 40 personnes, ce qui a permis d'économiser plus de 4 millions de francs. Le nombre des cas est en recul par rapport à l'exercice précédent. L'assurance-invalidité (AI), qui est généralement impliquée, accomplit maintenant elle-même de gros efforts pour réintégrer les victimes d'accidents. www.suva.ch/reintegration-f

Suivi actif des chômeurs

Après un accident, les personnes au chômage présentent une incapacité de travail d'une durée plus d'une fois et demie supérieure à celle des personnes en emploi. Elles ne bénéficient pas de l'accompagnement lié à la gestion des absences au sein d'une entreprise, qui permet une réintégration rapide. En 2010, la Suva avait lancé avec le Secrétariat d'Etat à l'économie un projet pilote conjoint qui s'est achevé en septembre 2012.

Le suivi individuel et médical de ces personnes a été intensifié dans un choix de régions tests. La collaboration avec les offices régionaux de placement s'est parfaitement déroulée. Le suivi renforcé a également été payant sur le plan de la gestion des cas. D'autres améliorations potentielles seront évaluées en 2013. Un autre projet partiel visait à encourager les chômeurs à prendre de l'exercice au quotidien afin de renforcer leurs ressources physiques et psychiques, une forme active de prévention des accidents qui a aussi eu pour effet d'améliorer leurs chances sur le marché du travail.



¹⁾ Le recul marqué intervenu en 2011 s'explique par une adaptation du processus de Case Management: seuls les cas présentant des problèmes de réinsertion sont désormais traités comme des cas complexes.

²⁾ Une réinsertion est considérée comme réussie lorsque la personne qui a été victime d'un accident peut retravailler et n'a pas besoin de rente d'invalidité ou ne perçoit qu'une petite rente (inférieure à 20%).

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

		2012	2011	Variation
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	en %
Total des prestations d'assurance¹⁾		4 085	3 996	+ 2,23
dont assurance-accidents professionnels	1 650		1 602	+ 3,00
assurance-accidents non professionnels	2 088		2 039	+ 2,40
assurance facultative des chefs d'entreprise	22		23	- 4,35
assurance-accidents des chômeurs	130		133	- 2,26
assurance militaire	195		199	- 2,01
	Cas	Cas	Cas	en %
Total des accidents déclarés (AAP, AANP, AFC, AAC)		459 762	463 703	- 0,85
Accidents professionnels	183 607		185 855	- 1,21
Accidents non professionnels	260 985		261 802	- 0,31
Accidents concernant l'AFC ²⁾	1 170		1 202	- 2,66
Accidents concernant l'AAC ³⁾	14 000		14 844	- 5,69
Nombre de maladies professionnelles déclarées		2 309	2 721	- 15,14
Total des accidents et des maladies professionnelles déclarés		462 071	466 424	- 0,93
Nouvelles rentes allouées		1 836	1 980	- 7,27
pour invalides	1 584		1 727	- 8,28
pour survivants	252		253	- 0,40
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées		3 851	4 081	- 5,64
Rentes d'invalidité versées		74 806	75 683	- 1,16
Rentes de survivants versées		18 961	19 674	- 3,62
Procédure de recours				
Nombre d'oppositions déposées ⁴⁾		3 277	3 073	+ 6,64
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance		882	1 005	- 12,24
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance		981	978	+ 0,31
Jugements entièrement en faveur de la Suva	774		791	- 2,15
Jugements partiellement en faveur de la Suva	87		73	+ 19,18
Jugements défavorables à la Suva	120		114	+ 5,26
Recours au Tribunal fédéral ⁵⁾		213	194	+ 9,79
interjetés par des assurés	189		175	+ 8,00
interjetés par la Suva	24		19	+ 26,32
Recours jugés par le Tribunal fédéral ⁵⁾		188	213	- 11,74
Jugements entièrement en faveur de la Suva	153		179	- 14,53
Jugements partiellement en faveur de la Suva	17		12	+ 41,67
Jugements défavorables à la Suva	18		22	- 18,18

¹⁾ Prestations pour soins, remboursements de frais, indemnités journalières, rentes, prestations en capital, allocations de renchérissement, à l'exclusion des dotations à la réserve pour accidents non liquidés, au capital de couverture des rentes et de la contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels

²⁾ Assurance facultative des chefs d'entreprise

³⁾ Assurance-accidents des chômeurs

⁴⁾ Nombre d'oppositions déposées selon la nouvelle méthode de décompte. Valeur pour 2011 selon l'ancien mode de calcul: 3832.

⁵⁾ Jusqu'en 2006: Tribunal fédéral des assurances

Cliniques de réadaptation Sion et Bellikon bâtissent l'avenir

Les cliniques Suva de Sion et Bellikon figurent parmi les principaux centres de réadaptation du pays. Afin de pouvoir continuer de satisfaire à des normes de qualité et à une demande élevées, toutes deux prennent les devants en adaptant leurs capacités et leur éventail de prestations.

Sion

La Clinique romande de réadaptation (CRR) est la principale clinique de Suisse romande spécialisée dans la réadaptation et la réinsertion professionnelle des accidentés. Fin octobre 2012, l'autorisation de construire a été accordée pour l'extension des capacités de 110 à 150 lits. Ce chantier durera deux ans. Au cours des dernières années, le taux d'occupation constamment élevé (97 à 100 %) avait provoqué de longues listes d'attente qui ont induit une insatisfaction croissante des assurances, des partenaires et des patients. De plus, elles influencent négativement les chances de succès des traitements tout en faisant augmenter les coûts d'assurance. Par ailleurs, les analyses de marché ont montré qu'il faut s'attendre à une forte progression du nombre de patients, à une complexité accrue des cas et à une augmentation des jours d'hospitalisation.

Qualité élevée et excellent esprit d'équipe

En octobre 2012, la commission de contrôle de la qualité de SW!SS REHA a procédé après quatre ans au renouvellement de la certification de la CRR. Les membres de cette association des cliniques de réadaptation de pointe de Suisse s'engagent à appliquer les méthodes de traitement les plus modernes et les normes de qualité les plus élevées. Un catalogue de 120 critères de qualité à remplir garantit le niveau médical requis. La CRR a satisfait à l'intégralité de ces normes sans aucune réserve. La commission a souligné en particulier le degré élevé de maturité de l'organisation et de la gestion de la qualité ainsi que l'améliora-

tion continue, la qualité du travail interdisciplinaire et un excellent esprit d'équipe au sein de la CRR. Dans la foulée, la clinique a obtenu le renouvellement pour trois ans de son certificat ISO 9001:2000 (label Healthmark).

Espace info-conseil sport handicap

Désireuse d'offrir à ses patients une prise en charge globale, la CRR a conforté en avril 2012 son engagement en faveur des sports de masse en concluant un partenariat avec PluSport et Swiss Paralympic. La CRR, qui entretient depuis des années des liens étroits avec l'Association suisse des paraplégiques, a inauguré en décembre son propre espace-conseil sport handicap. Animé par des spécialistes, cet espace est à la disposition des patients de la clinique et des membres des clubs affiliés à PluSport ou à l'Association suisse des paraplégiques.

www.crr-suva.ch

Bellikon

La Rehaklinik Bellikon affiche pour l'exercice écoulé un taux d'occupation des lits très réjouissant de 95 %, soit 1,5 % de plus que prévu. En forte progression, la réadaptation ambulatoire a vu le nombre des patients traités augmenter de plus de 30 % en 2012, principalement en raison d'un projet de tri précoce dans le domaine de la réadaptation professionnelle. Quant à l'augmentation du nombre total des jours de soins, elle a été minime, tout comme la progression de la réadaptation stationnaire.

Prête pour l'ouverture du chantier

Les autorités ont fait part de leur intention d'accorder le permis de construire pour la transformation et l'agrandissement de la Rehaklinik Bellikon. Ce chantier, qui durera cinq ans, aboutira à la mise en place d'infrastructures modernes parfaitement adaptées aux processus de traitement médical. Les prestations actuellement proposées pourront être développées et de nouvelles offres seront créées. Le projet s'articule autour de l'extension du service de soins intermédiaires. De plus en plus de patients sont transférés directement des services de soins intensifs des établissements de

soins aigus vers Bellikon. Le service dispose des capacités nécessaires pour s'occuper adéquatement de ces patients pendant la phase précoce de la réadaptation. Un planning sophistiqué a été établi afin que la clinique reste opérationnelle sans interruption ni restriction durant les travaux.

Médecine sportive et réadaptation

En 2012, Bellikon a mis en place le nouveau pôle d'activité médecine sportive et réadaptation, qui est dirigé par le Dr Regina Schelble avec l'assistance du Dr Hans Spring. Ce service est ouvert en premier lieu aux patients de la clinique, mais aussi aux sportifs d'élite et amateurs handisport. Les patients qui souhaitent reprendre une activité sportive après un accident peuvent discuter des questions qui les intéressent. Des tests médicospportifs permettent d'élaborer des programmes thérapeutiques et d'entraînement accompagné personnalisés. Les enseignements qui en sont tirés sont intégrés à l'entraînement de réadaptation général et profitent ainsi à l'ensemble des patients.

www.rehabellikon.ch

Assurance militaire

Gestion des cas et coûts satisfaisants

La baisse des coûts de l'assurance militaire s'est poursuivie en 2012. L'exercice a été marqué par l'allègement des processus et l'informatisation du règlement des cas.

Intégrée à la Suva en 2005 comme unité organisationnelle autonome, l'assurance militaire assume sur mandat de la Confédération des tâches centrales de gestion d'assurance dans le cadre du service militaire, civil et de protection civile. La gestion des cas s'effectue dans quatre agences.

L'introduction en 2012 du dossier électronique permet désormais à l'assurance militaire de régler l'ensemble de ses cas sous forme électronique. Les coûts des prestations d'assurance ont légèrement reculé, en particulier les paiements de rentes, tandis que le nombre de nouveaux cas est resté pratiquement constant. L'amélioration des processus a également permis de diminuer la durée moyenne de perception des indemnités journalières par cas. La meilleure gestion des frais de traitement et la formation renforcée des collaborateurs ont permis de freiner la hausse des frais de traitement, qui représentent un quart des dépenses de l'assurance militaire. Les frais administratifs sont restés dans le cadre budgétaire prévu.

Adaptation des rentes au renchérissement

Contrairement à l'assurance-accidents, les rentes de l'assurance militaire sont en partie adaptées au renchérissement depuis le 1^{er} janvier 2013. Les rentes des personnes de moins de 65 ans augmentent de 2,2 % (sur la base du salaire nominal). Les rentiers de plus de 65 ans ne reçoivent pas de compensation, car les prix à la consommation sont demeurés stables. Le gain maximal assuré a été majoré de 2,2 %, passant ainsi à 149 423 francs, ce qui entraîne également un relèvement de 2,2 % des primes des assurés à titre professionnel et facultatif. Face à la stabilité des prix à la consommation, les rentes pour atteinte à l'intégrité demeurent inchangées. L'adaptation des prestations de l'assurance militaire se traduit chaque année par des coûts supplé-

mentaires à la charge de la Confédération de l'ordre de quelque 820 000 francs.

Question des primes toujours en suspens

En octobre 2009, dans le cadre du renvoi de la révision de la LAM, le Conseil fédéral avait chargé les départements compétents de vérifier les primes pour l'assurance-maladie obligatoire des assurés à titre professionnel et facultatif. Le Département fédéral de l'intérieur DFI, l'Office fédéral de la santé publique OFSP et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS sont convenus d'un modèle de calcul basé sur une évaluation (recettes et dépenses) établie par l'assurance militaire. L'OFSP a mis en consultation un projet à ce sujet. Compte tenu des avis critiques émis par d'autres départements, le DFI, en tant que département compétent, n'a pas soumis le projet au Conseil fédéral, mais envisage d'élaborer un nouveau modèle.

Encadrement optimal des missions à l'étranger

Sur invitation du DDPS, Stefan A. Dettwiler, chef de la division assurance militaire, a participé à un voyage d'inspection de la surveillance des services de la Swisscoy au Kosovo. Les soins médicaux et l'encadrement du plus important contingent de l'armée suisse à l'étranger, dans le cadre du mandat de l'ONU, peuvent être considérés comme exemplaires.

www.suva.ch/assurance-militaire

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

		2012		2011	Variation
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	en %
Total des prestations d'assurance		194,8		199,2	- 2,21
dont frais de traitement	60,4		60,0		+ 0,63
indemnités journalières et autres prestations	27,5		27,8		- 1,19
prestations de rentes	106,9		111,4		- 4,02
	Cas	Cas	Cas	Cas	en %
Total des nouveaux cas enregistrés		37 597		38 123	- 1,38
dont cas de maladie	27 280		27 406		- 0,46
accidents	10 317		10 717		- 3,73
		4 169		4 333	- 3,78
Total des rentes en cours					
dont rentes d'invalidité	2 174		2 261		- 3,85
rentes pour atteinte à l'intégrité	531		545		- 2,57
rentes de survivants	1 464		1 527		- 4,13
	mio. jours	mio. jours	mio. jours	mio. jours	en %
Total des jours assurés		9,857		9,681	+ 1,82
dont jours de service des membres de la milice de l'armée	6,311		6,237		+ 1,19
assurés à titre professionnel (y compris les militaires contractuels)	1,334		1,372		- 2,77
autres catégories d'assurés	2,212 ¹⁾		2,072 ¹⁾		+ 6,76

Procédure de recours

	Cas	Cas	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées		48		36	+ 33,33
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance		17		17	0,00
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance		13		20	- 35,00
Jugements entièrement en faveur de l'assurance militaire	11		16		- 31,25
Jugements partiellement en faveur de l'assurance militaire	1		1		0,00
Jugements défavorables à l'assurance militaire	1		3		- 66,67
Recours au Tribunal fédéral ²⁾		4		8	- 50,00
Recours jugés par le Tribunal fédéral ²⁾		6		8	- 25,00
Jugements entièrement en faveur de l'assurance militaire	6		6		0,00
Jugements partiellement en faveur de l'assurance militaire	0		0		0,00
Jugements défavorables à l'assurance militaire	0		2		- 100,00

¹⁾ Protection civile: nombre de jours estimé

²⁾ Jusqu'en 2006: Tribunal fédéral des assurances



6 cylindres

Jürg Oetiker (58 ans), patron de la société Oera Mechanik AG, Zizers

Passionné de deux-roues dès l'adolescence, Jürg Oetiker fait de la moto depuis quarante ans. Il était aussi l'un des premiers membres du Club de moto de Coire, dont il est aujourd'hui le président. «J'adore découvrir de nouveaux endroits en me baladant à moto», déclare-t-il avec enthousiasme. Il part souvent en voyage avec son club. «La vitesse est grisante, c'est vrai. Mais il

faut faire attention, non seulement au tracé et à la circulation, mais aussi pour ne pas risquer de perdre le permis. Les conducteurs de deux-roues doivent toujours aussi penser aux automobilistes, savoir prévoir leurs réactions», explique Jürg Oetiker. La première année, il a fait cinq chutes, mais il n'a plus eu un seul accident depuis trente-neuf ans.



«Sur un long trajet, tu fais corps avec la machine. Et quand, en plus, il fait beau, c'est une expérience fantastique.»

6 cylindres

Avec six cylindres qui ronronnent, les virages se transforment en lignes droites, le motard fait corps avec la machine.



«Mon ancienne combinaison m'a évité plusieurs blessures graves pendant les premières années. Aujourd'hui, je ne rentre plus dedans.»

«A moto, on n'a pas le droit à l'erreur», ajoute Jürg Oetiker. Cette expérience, il l'a transmise à son fils, lui aussi devenu aujourd'hui un motard passionné. Lorsque ses enfants étaient petits, il les emmenait toujours en sidecar. «Le vent qui siffle dans les oreilles, il suffit d'une seule fois pour avoir le virus», lance-t-il en riant.

«Quand un père fait de la moto, déclare Marc Oetiker en souriant, son fils a deux possibilités: soit il aime ça, soit il déteste.» Pour sa part, il a rapidement su qu'il opterait pour les deux-roues, et il s'est mis à économiser. Car son père tenait à lui donner le sens des valeurs. En 2012, Marc a entrepris un premier long voyage vers le Cap Nord. «Les

paysages, les sautes de température sont des choses que l'on ressent directement sur une moto. L'important, explique-t-il, c'est de rester concentré à cent pour cent quand on tient le guidon. On est tout près du bitume, sans carrosserie: la seule protection, c'est la combinaison.»



«Mon père me donne des conseils pour les bagages ou des endroits pour faire une halte sur le parcours. Il ne se mêle pas de mon style de conduite.»

3 cylindres

3 cylindres d'indépendance, de liberté ...
et de responsabilité.



«Un troupeau de rennes qui venait de traverser la chaussée était en train de brouter sur le bas-côté. C'est là que j'ai trouvé ces bois.»



Marc Oetiker garde des souvenirs inoubliables de son expédition au Cap Nord. Le soleil de minuit, les routes désertes, les rennes, si nombreux, et le temps qui peut tourner en quelques instants. Les virages, seuls, lui ont un peu manqué. «En Norvège, il n'y a pratiquement que de la ligne droite», raconte Marc Oetiker.



3 cylindres

Marc Oetiker (24 ans), mécanicien de production et agriculteur, Coire

Gouvernance d'entreprise

Conformité juridique et gestion du risque

Une bonne gouvernance d'entreprise renforce la crédibilité de l'entreprise et garantit un contrôle efficace des risques. Seules les entreprises qui connaissent leurs risques et les maîtrisent peuvent atteindre leurs objectifs.

Le souci de conformité juridique fait partie intégrante de la culture d'entreprise. La Suva s'efforce jour après jour de faire respecter les lois, les exigences et les directives internes. Des formations à ce sujet ont également eu lieu en 2012 afin de mieux sensibiliser les collaborateurs. Le secteur gouvernance & risk management assiste et conseille les unités organisationnelles à titre individuel et dans le cadre de projets collectifs.

Gestion stratégique du risque

Le développement et la systématisation du processus de gestion du risque et des moyens nécessaires pour y parvenir se sont poursuivis en 2012. La Direction et la Commission administrative sont régulièrement informées des risques majeurs et des mesures prises. Ce qui montre que la Suva accorde à la gestion du risque l'attention requise et soutient les organes dirigeants dans la réalisation de leurs objectifs.

Renforcement de la sécurité des processus

Le système de contrôle interne (SCI) de la Suva est solidement ancré dans les processus et fait partie intégrante de la gestion des processus et des risques. Le SCI garantit la fiabilité de l'information financière. Il se focalise sur deux domaines prioritaires: la gestion efficace et efficiente des affaires et le contrôle de l'observation des prescriptions légales et internes pertinentes. Le SCI définit des contrôles efficaces permettant d'évaluer les principaux risques à l'intérieur des processus. Ces contrôles, dont les résultats sont documentés, font eux-mêmes l'objet d'un contrôle.

Protection des données

La Suva accorde une attention particulière à la protection des données et à la sécurité informatique. La réglementation correspondante recouvre l'ensemble des aspects pertinents. Un groupe d'experts vérifie régulièrement les exigences en la matière et procède à leur mise à jour, tout en observant avec vigilance les évolutions légales, normatives et techniques, afin de pouvoir prendre des mesures adéquates au cas par cas. Aussi bien les nouveaux collaborateurs que les collaborateurs expérimentés sont régulièrement sensibilisés aux questions de protection des données et de sécurité informatique.

Conseil d'administration

Fort de 40 membres, le Conseil d'administration est l'organe suprême de la Suva. Fidèle aux principes du partenariat social, il est constitué de 16 représentants des travailleurs, 16 représentants des employeurs et 8 représentants de la Confédération.

Le Conseil d'administration détermine le montant des primes et exerce des fonctions comparables à celles d'une assemblée générale. Le Conseil fédéral nomme les représentants de cet organe pour une période de six ans. La Commission administrative de la Suva assume en grande partie les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes. Elle est composée de huit conseillers d'administration (trois représentants chacun pour les travailleurs et les employeurs, et deux représentants de la Confédération). Le Conseil d'administration et la Commission administrative sont présidés par Franz Steinegger. Vasco Pedrina, secrétaire national d'Unia, et Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, exercent les charges de vice-présidents.

Présidence

Franz Steinegger (né le 8 mars 1943)

Président du Conseil d'administration et de la Commission administrative de la Suva depuis le 7 décembre 1990, lic. en droit, avocat et notaire.

Carrière professionnelle: étude d'avocat et de notaire à Altdorf (depuis 1981); président du Parti radical-démocratique suisse PRD (1989–2001); Conseiller national (1980–2003). Mandats de conseiller d'administration et autres: président des Conseils d'administration de Baryon AG, CSC Impresa Costruzioni SA, Heli-Gotthard AG et de l'AG für die Neue Zürcher Zeitung; président du Conseil de fondation de HIG Immobilien Anlage Stiftung; président des associations VAP Association des chargeurs, Musée suisse des Transports; vice-président des Conseils de fondation Secours Alpin Suisse, Garde aérienne suisse de sauvetage Rega; membre du Conseil d'administration de Dätwyler Holding AG; conseiller d'administration du Fonds

suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles et membre du Conseil de fondation de l'Alpine Rescue Foundation, Zermatt.

Vasco Pedrina (né le 28 juin 1950)

Vice-président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} août 2010, lic. ès sciences politiques.

Carrière professionnelle: secrétaire national d'Unia et membre du Comité de l'Union syndicale suisse (depuis 2007), vice-président et coprésident de l'Union syndicale suisse pendant quinze ans au total (depuis 1991), coprésident du syndicat interprofessionnel Unia (2005–2006), coprésident du nouveau syndicat des services Unia (1996–2002), président central du Syndicat industrie et bâtiment (1993–2004), président central du Syndicat du bois et du bâtiment (1991–1992), secrétaire central du Syndicat du bois et du bâtiment (1988–1991), secrétaire à la Centrale suisse d'éducation ouvrière CEO (1980–1987), collaborateur de l'unité marketing de la Direction générale des CFF, à ce titre membre et homme de confiance de la Fédération suisse des cheminots (1974–1980). Vasco Pedrina a également exercé depuis 1992 différentes fonctions au sein de la Confédération syndicale internationale. Vice-président de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) et membre du comité de la Confédération européenne des syndicats CES (depuis 2006), il est également vice-président de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière «Solidar Suisse» (depuis 2008). Il est membre du Conseil d'administration de l'Edition sociale SA (journal syndical italoophone area), de la Commission consultative de la coopération internationale au développement et de la Commission fédérale tripartite pour les affaires de l'OIT/IAO (Organisation Internationale du Travail, Bureau de l'audit interne et du contrôle).

Thomas Daum (né le 25 octobre 1948)

Vice-président du Conseil d'administration depuis 2006, lic. en droit, avocat.

Carrière professionnelle: directeur de l'Union patronale suisse (depuis mi-2006); directeur de l'Association suisse de l'industrie des machines Swissmem (1999–2006); secrétaire, directeur adjoint, puis directeur de l'Association patronale suisse de l'industrie des machines ASM (1982–1999). Il est membre de la Commission fédérale de la politique économique, de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle et de la Commission tripartite fédérale pour les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Mandats de conseiller d'administration: vice-président du Conseil d'administration de Sihldruck AG; membre du Conseil d'administration du Fonds de compensation de l'AVS et de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE).

Tâches du Conseil d'administration et de la Commission administrative

Les tâches du Conseil d'administration sont définies aux termes de l'art. 63 al. 4 de la loi sur l'assurance-accidents (LAA). Le Conseil d'administration édicte les règlements organiques de la Suva, approuve les normes comptables, constitue les réserves et provisions, fixe le budget annuel des dépenses et frais administratifs affectés à la prévention des accidents et des maladies professionnelles, examine et approuve les rapports et comptes annuels, et fixe les tarifs de primes.

Afin de remplir sa mission avec l'efficacité voulue et en vertu de la compétence l'autorisant à se constituer lui-même (art. 63 al. 3 LAA), il a élu en son sein les huit membres de la Commission administrative, qui contrôle la gestion des affaires et la marche de l'entreprise (art. 10 du Règlement concernant l'organisation de la Suva). La Commission administrative décide de la stratégie d'entreprise et vérifie l'adéquation de la gestion des risques. La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire sont également constituées par le Conseil d'administration, qu'elles épaulent et dont elles préparent les décisions.

Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue la situation financière de la Suva, vérifie la tenue des comptes et contrôle les comptes annuels pour le Conseil d'administration. Elle bénéficie du soutien d'une société de révision externe et d'un expert mathématicien.

Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles fixe la stratégie de développement du portefeuille immobilier (stratégie immobilière) dans le cadre de la stratégie de placement à long terme adoptée par la Commission administrative. Elle prend position sur les ventes et achats d'immeubles envisagés par la Direction et la Commission administrative. Les décisions concernant des travaux sur des immeubles de placement d'un montant supérieur à 15 millions de francs requièrent l'avis de la Commission de contrôle des immeubles.

Commission de l'assurance militaire

La Suva gère l'assurance militaire en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante depuis le 1^{er} juillet 2005. La Commission de l'assurance militaire surveille la gestion des affaires de cette assurance. Elle se compose d'un représentant des employeurs, d'un représentant des travailleurs et de deux représentants de la Confédération.

Commission du Fonds Suva

Créée en 1968, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'entreprise, la Commission du Fonds Suva a pour but d'encourager la recherche médicale et les travaux scientifiques d'intérêt général pour la Suva. Cet organe du Conseil d'administration se compose de trois membres issus de ce dernier.

Expert mathématicien

De la même façon que la révision externe, l'expert mathématicien vérifie les provisions techniques prévues par la loi sur l'assurance-accidents ainsi que les composantes de répartition de la Suva.

Révision interne

La tâche de la révision interne consiste à déceler et analyser les avantages et les risques pouvant se répercuter sur les objectifs stratégiques et à élaborer des recommandations en faveur du développement de la Suva. Elle conseille le management pour les questions touchant à l'économicité et à l'efficacité des processus de gestion et d'information de l'entreprise. La révision interne est directement subordonnée à la Commission administrative et au président du Conseil d'administration. Elle travaille de manière autonome et oriente son action sur le code de déontologie international de l'Institut des Auditeurs Internes IIA et de l'Association de l'audit et du conseil informatique ISACA.

Révision externe

Une société de révision disposant de réviseurs qualifiés et indépendants au sens des art. 727b et 727c CO vérifie la comptabilité et la clôture des comptes. Elle définit librement les points essentiels de sa révision en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. Le mandat de la société de révision externe, confié à Ernst & Young depuis début 2010, est renouvelé chaque année par le Conseil d'administration sur proposition de la Commission de contrôle des finances. La société mandatée peut exercer son activité pour la Suva pendant six ans de suite au maximum.

Indemnisation du Conseil d'administration

En vertu d'un règlement édicté par le Conseil d'administration, les membres de ce dernier ont touché en 2012 une indemnité annuelle globale de 538 800 francs (2011: 523 600 francs). L'indemnité individuelle la plus élevée s'établit à 59 400 francs (57 000 francs).

Membres du Conseil d'administration

Président

Franz Steinegger, Flüelen*

1^{er} vice-président

Vasco Pedrina, Zurich*

II^e vice-président

Thomas Daum, Zurich*

Représentants de la Confédération

Dominique Babey
SECO/DA/TC, Berne

Reto Babst
Hôpital cantonal de Lucerne

Markus Dürr*
Malters

Philippe Mäder
Adliswil

Markus Moser
Niederwangen

Franz Steinegger*
Flüelen

Karl Tschuppert
Ettiswil

Siège vacant

* Membres de la Commission administrative

Commissions

Commission administrative

Franz Steinegger (président), Thomas Daum (vice-président), Alain Carrupt, Markus Dürr, Hugo Gerber, Kurt Gfeller, Jean-Claude Nussbaumer, Vasco Pedrina
Suppléants: Doris Bianchi, Susanne Blank, Marcel Erne, Silvia Huber-Meier, Peter Kyburz, Markus Moser, Georg Staub

Commission de contrôle des immeubles

Jean-Claude Nussbaumer (président), Rudolf Marti (vice-président), Kurt Regotz, Hans Rupli, Karl Tschuppert
Suppléants: Renzo Ambrosetti, siège vacant, siège vacant

Commission de contrôle des finances

Kurt Gfeller (président), Urs Masshardt (vice-président), Dominique Babey, Judith Bucher, Marcel Erne
Suppléants: Vincent Brodard, Silvia Huber-Meier, Karl Tschuppert
Expert mathématicien: Philippe Mäder

Commission de l'assurance militaire

Karl Tschuppert (président), Urs Masshardt, Markus Moser, Georg Staub
Suppléants: Stefan Studer, siège vacant

Représentants des travailleurs

Renzo Ambrosetti
Syndicat interprofessionnel Unia, Berne

Doris Bianchi
Union syndicale suisse, Berne

Susanne Blank
Travail.Suisse, Berne

Vincent Brodard
Syndicat du personnel des transports, Berne

Judith Bucher
Syndicat suisse des services publics, Zurich

Alain Carrupt*
syndicom, syndicat des médias et de la communication, Berne

Hugo Gerber*
transfair, Berne

Natalie Imboden
Syndicat interprofessionnel Unia, Berne

Peter Kyburz
Société suisse des employés de commerce, Zurich

Catherine Laubscher Paratte
Syndicat interprofessionnel Unia, Neuchâtel

Danièle Lenzin
syndicom, syndicat des médias et de la communication, Berne

Rudolf Marti
Syndicat interprofessionnel Unia, Berne

Urs Masshardt
Hotel & Gastro Union, Lucerne

Vasco Pedrina*
Union syndicale suisse, Zurich

Kurt Regotz
Syna – Syndicat interprofessionnel, Zurich

Stefan Studer
Employés Suisse, Zurich

* Membres de la Commission administrative

Représentants des employeurs

Thomas Daum*
Union patronale suisse, Zurich

Peter Dietrich
Swissmem, Zurich

Marcel Erne
Association des brasseries suisses, Zurich

Michael Gehrken
Association suisse des transports routiers ASTAG, Berne

Kurt Gfeller*
Union suisse des arts et métiers, Berne

Silvia Huber-Meier
Fédération de l'industrie suisse des denrées alimentaires, Berne

Andrea Knellwolf
Arbeitgeberverband Basler Pharma-, Chemie- und Dienstleistungsunternehmen, Bâle

François Matile
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds

Jost Murer
Société suisse des entrepreneurs, Zurich

Jean-Claude Nussbaumer*
Société suisse des entrepreneurs, Zurich

Raoul Philipona
Viscom, Zurich

Roman Rogger
VSiG Commerce Suisse, Bâle

Hans Rupli
Association suisse des entreprises de construction en bois, Zurich

Georg Staub
swissstäfing, Dübendorf

Urs Wernli
Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA, Berne

Siège vacant

* Membres de la Commission administrative

Direction

La Direction, organe exécutif suprême sur le plan opérationnel, représente la Suva vis-à-vis de l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil d'administration et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose du département présidence, subordonné au président de Direction, Ulrich Fricker. Son suppléant, Ernst Mäder, dirige le département des finances. Le département protection de la santé et le département prestations d'assurance et réadaptation sont respectivement dirigés par Edouard Currat et Felix Weber. Le président de Direction exerce la surveillance sur les départements et assume la responsabilité générale de l'entreprise vis-à-vis du Conseil d'administration.

Ulrich Fricker (né le 3 juin 1953)

Président de Direction depuis 1999, Dr oec. HSG, économiste d'entreprise.

Carrière professionnelle: Institut für Versicherungswirtschaft, Saint-Gall (chef de projet); Elvia Assurance, Zurich (directeur et chef de la direction régionale, puis membre de la direction); KPMG, Zurich (chef de la division conseil en assurance). Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: BBT SA, Zermatt et Root*: développement de logiciels pour les institutions de santé publique; MediData SA, Lucerne*: développement de logiciels, transfert électronique de données. Venture Incubator SA, Zoug*: société pour l'encouragement à la création de start-up; AGV Aargauische Gebäudeversicherung, Aarau: établissement cantonal de prévention et d'assurance contre les incendies et les dégâts d'eau; Advantis SA, Zurich: conseil en assurance et pour caisses de pension.

Ernst Mäder (né le 26 juillet 1954)

Membre de la Direction depuis 2001, Dr oec., économiste.

Carrière professionnelle: fonctions dirigeantes auprès de l'ex-Union de Banques Suisses et du Crédit Suisse (1990–1995); Director and Head of Fixed Income Research Switzerland/Europe, Credit Suisse First Boston (1995–1997); chef Investment Research, Credit Suisse Private Banking (1997–1998); chef de la division des finances de la Suva (1998–2001). Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: MediData SA, Lucerne (membre du CA et de la commission du CA)*: développement de logiciels, transfert électronique de données.

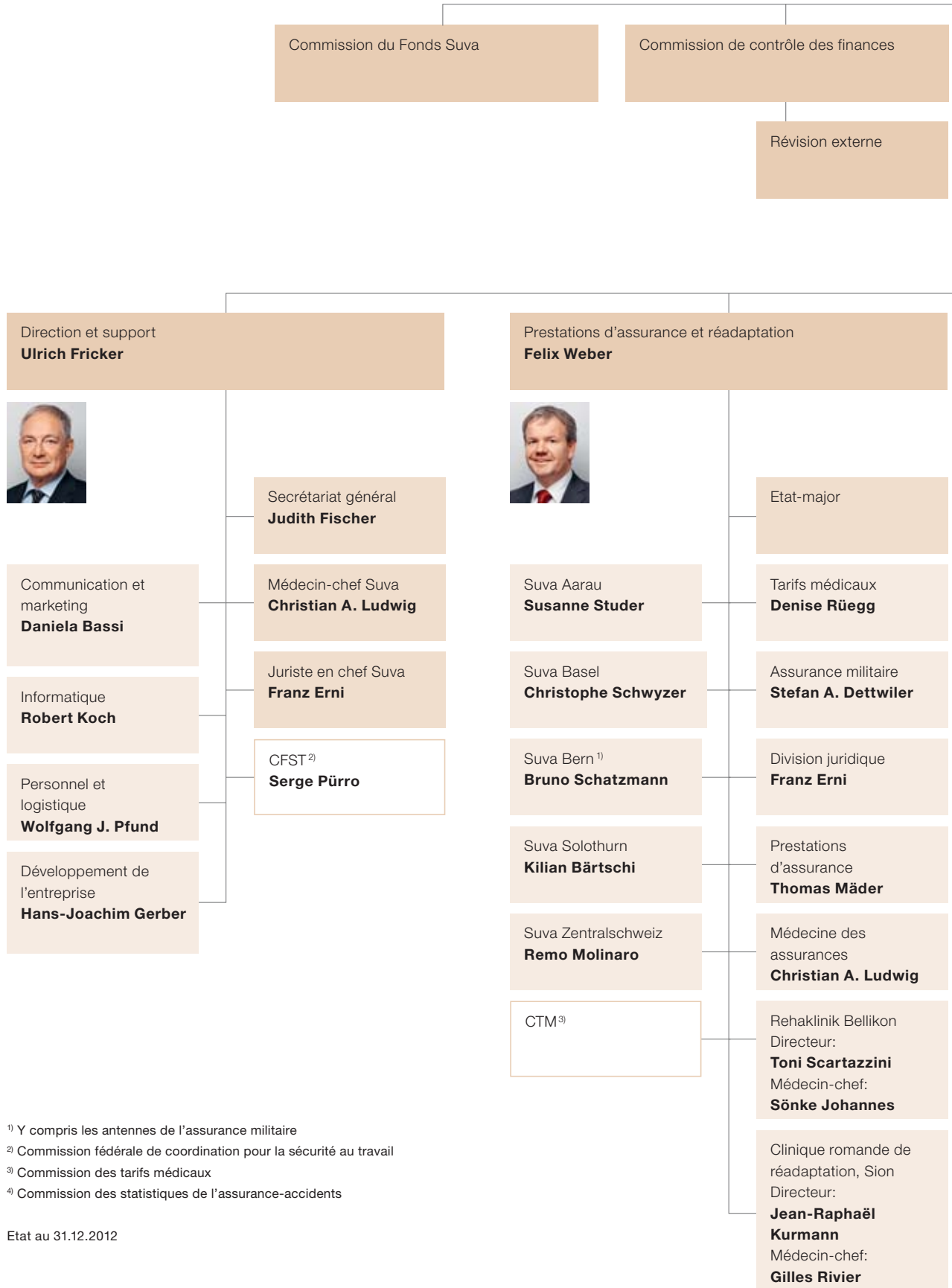
Edouard Currat (né le 7 juin 1960)

Membre de la Direction depuis 2003, ingénieur chimiste EPFL, MBA-HEC.

Carrière professionnelle: Ciba-Geigy SA, Monthey (chef du développement technologique, puis chef de production pigments); Biazzini SA, Vevey (directeur suppl. projets et procédures); Elvia Allianz, Genève (risk manager, contrôleur, directeur suppl., chef de la division controlling et marketing); CAP Assurance de protection juridique, Genève (membre de la direction, chef du département marketing et produits); ISREC (Institut Suisse de Recherche Expérimentale sur le Cancer), Lausanne-Epalinges (directeur adjoint, chef du département finances, administration et communication); FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile), Carouge-Genève (directeur); Suva Lausanne, chef d'agence. Aucun mandat dans des sociétés privées.

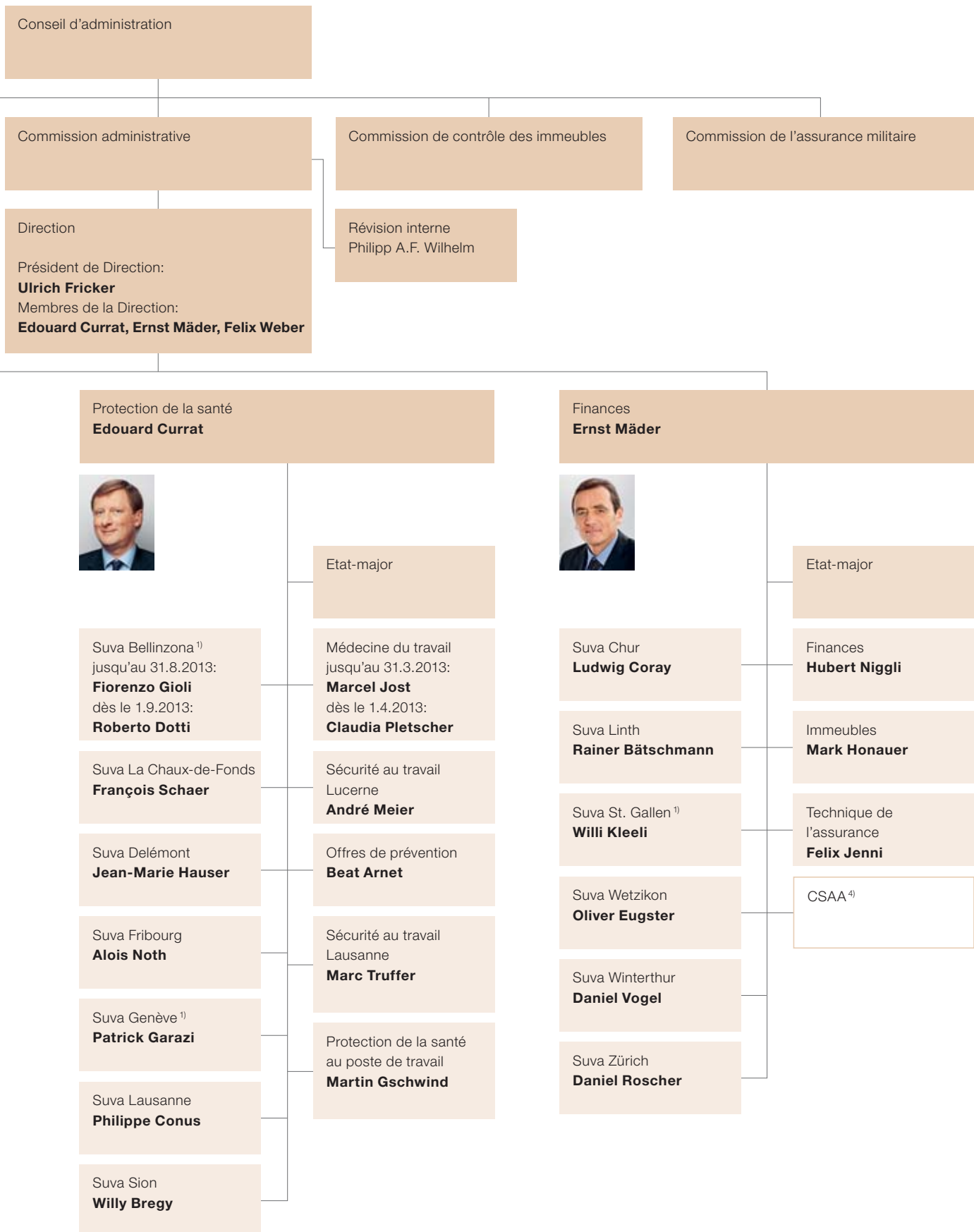
Suite: page 42

Organigramme



¹⁾ Y compris les antennes de l'assurance militaire
²⁾ Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
³⁾ Commission des tarifs médicaux
⁴⁾ Commission des statistiques de l'assurance-accidents

Etat au 31.12.2012



Felix Weber (né le 3 novembre 1965)

Membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG. Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurances (différentes fonctions dirigeantes); Concordia Assurance suisse de maladies et accidents, Lucerne (à partir de 2005, responsable de l'unité d'entreprise Marché, membre de la Direction). Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: SwissDRG SA*, Betagtenzentren Emmen AG.

Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. Elle s'est élevée au total à 2,118 millions de francs (2011: 2,039 millions). L'indemnité individuelle la plus élevée s'établit à 602 608 francs (583 820 francs). Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission administrative. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'Institution de Prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs. Il existe un plan de prévoyance particulier.

Développement durable

Mesures concrètes

Le but est d'intégrer le développement durable dans le quotidien de l'entreprise. A ce titre, la Suva a pris des mesures concrètes, aux plans économique, écologique et social, en tant qu'employeur et dans le cadre de ses responsabilités envers la société.

Environnement

Service spécialisé en développement durable

Le nouveau service spécialisé en développement durable, dont le mandat est provisoirement limité à trois ans, est opérationnel depuis juin 2012. Sa mission prioritaire consiste à mettre en œuvre des actions et des projets visant à réduire la consommation d'énergie et de ressources et à sensibiliser les collaborateurs de la Suva aux questions de durabilité. Le service spécialisé et ses projets sont financés au moyen des fonds attribués chaque année par la Confédération au titre du remboursement de la taxe sur le CO₂. Le service est rattaché au groupe chargé du développement durable, responsable de la gestion stratégique en la matière.

Premières semaines de l'énergie

En automne 2012, le service spécialisé a réalisé en collaboration avec l'Entreprise d'électricité du canton de Zurich (EKZ) des semaines de l'énergie sur vingt sites de la Suva afin de sensibiliser les collaborateurs à un comportement respectueux des ressources. L'objectif était d'informer, de conseiller et d'inciter les collaborateurs à se remettre en question et, le cas échéant, à changer de comportement.

Les mesures de consommation effectuées sur chaque site avant et pendant les semaines de l'énergie ont confirmé le succès de cette action: le comportement adopté par les collaborateurs s'est répercuté de façon positive sur la consommation d'énergie. En deux semaines, ils ont économisé 17 000 kWh, ce qui cor-

respond à une économie annuelle de 441 000 kWh (une quantité qui permettrait d'alimenter en électricité pendant un an cent ménages de deux personnes avec chauffe-eau électrique), soit l'équivalent de 177 tonnes d'émissions de CO₂.

Immeubles à faible consommation énergétique

En 2012, la Suva a construit 302 nouveaux appartements locatifs selon la norme Minergie®. La durabilité de 119 immeubles a été évaluée selon l'indice ESI® (Economic Sustainability Indicator), désormais partie intégrante de l'information financière. Tous les bâtiments de la Suva qui s'y prêtent seront dotés du certificat cantonal CECB attestant l'efficacité énergétique des bâtiments d'ici au premier trimestre 2013.

Une révision de la stratégie des placements immobiliers directs est prévue en 2013. Le groupe de travail «Durabilité énergétique des immeubles» s'est réuni à cet effet en 2012 déjà. Sa tâche consiste à définir les exigences en termes de durabilité des immeubles de placement et des biens immobiliers de la Suva utilisés pour les besoins de l'entreprise. Ces exigences sont adaptées aux nouvelles connaissances et prises en compte dans l'attribution externe des mandats. Le groupe de travail est épaulé par des experts externes.

Restauration d'entreprise respectueuse de l'environnement

Le projet de protection du climat «One Two We» de SV Group sera mis en œuvre en 2013 dans les restaurants du siège de la Suva à Lucerne et sur le site de Lausanne. Le but est de réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone) de la branche de la restauration d'entreprise et ainsi de contribuer activement à la protection de l'environnement. Concrètement, cela signifie: plus de nourriture régionale et de saison, plus de menus végétariens, moins de déchets et une consommation d'énergie réduite.

Collectivité

L'engagement social de la Suva se concentre sur des projets directement liés à son mandat et ses activités en matière de prévention et de réadaptation. A ce titre, elle parraine la Fondation Equam (contrôle externe de la qualité des prestations médicales) et siège dans son Conseil de fondation. Dans le cadre de l'attribution annuelle des «seif awards» de la Social Entrepreneurship Initiative & Foundation, la Suva offre un prix spécial pour des projets en faveur de l'intégration et de la prévention des accidents. La Fondation soutient les personnes qui développent des idées et des solutions innovatrices afin de résoudre des problèmes sociaux dans une démarche entrepreneuriale. En 2012, le prix spécial a été décerné au projet «Attract and Kill» pour la lutte biologique contre les tiques.

Soutien ciblé

La réinsertion professionnelle et la réadaptation des personnes accidentées constituent un autre axe important de l'engagement de la Suva, notamment en faveur du sport pour handicapés. A travers son intérêt pour le handisport, la Suva veut encourager les victimes d'accidents et leur montrer qu'elles peuvent à nouveau réussir dans la vie après un événement difficile et que

le sport constitue un bon moyen de se réintégrer. La Suva est le sponsor de l'équipe nationale de ski paralympique et des SuvaCare Handbike Cups. Elle est aussi partenaire de la course en fauteuil roulant aux meetings Diamond League d'athlétisme Weltklasse Zurich et Athletissima Lausanne. La Suva soutient également les échanges d'expériences et de connaissances en la matière, par exemple lors de congrès médicaux.

Felix Weber, membre de la Direction de la Suva, est le parrain du projet «Emplois pour handicapés – Handicapés pour emplois». Ce programme de sensibilisation de la Fondation MyHandicap met l'accent sur les capacités et les points forts des personnes handicapées ou souffrant d'une grave maladie et se charge de leur placement dans un nouvel emploi.

Collaborateurs

Promotion de la santé et de la capacité de travail

En 2012, la Suva a regroupé ses initiatives, activités et ressources dans l'organisation d'une gestion ciblée de la santé dans l'ensemble de l'entreprise (GSE). Le processus englobe la sécurité au travail et durant les loisirs, la protection de la santé, la promotion de la santé dans l'entreprise ainsi que la gestion des absences, le case management d'entreprise et la réinsertion professionnelle. La Suva franchit ainsi une nouvelle étape dans la mise en œuvre systématique de sa politique RH visant à maintenir et promouvoir la santé et la capacité de travail de ses collaborateurs. Un environnement sain incite les collaborateurs à maintenir leurs performances. Le nombre d'absences diminue, la productivité augmente: employeur et employés sont gagnants.

La gestion de la santé dans l'entreprise de la Suva fait partie intégrante des tâches d'encadrement. La démarche implique la responsabilisation des supérieurs hiérarchiques, mais aussi des collaborateurs. Les

cadres disposent à cet effet d'un quadruple soutien: à partir de 2014, tous les sites et toutes les unités organisationnelles de la Suva bénéficieront du soutien d'un réseau de préposés à la sécurité et d'un réseau de responsables de la promotion de la santé et de conseil en ergonomie. Un service interne GSE est disponible en tant que centre de prestations et pour répondre aux questions en matière de santé. Un team GSE planifie, met en œuvre, coordonne et évalue, dans le cadre des priorités annuelles, des activités adaptées aux groupes cibles. Pour ce faire, la GSE se base sur des critères d'utilité et d'efficacité vérifiables et transparents. Le projet s'articule autour de la réalité professionnelle de chaque poste de travail, autrement dit des activités et des conditions de travail réelles.

Gestion électronique des candidats

Avec la mise en place de «e-recrutement», la Suva dispose depuis 2012 d'un système de recrutement électronique professionnel basé sur SAP. Les dossiers de candidature sont de plus en plus souvent envoyés par voie électronique. Le processus de recrutement s'accélère et tous les responsables peuvent consulter directement les offres d'emploi et les candidatures. Ce nouveau système permet de réduire les tâches administratives et d'automatiser une partie de la correspondance.

Suivi systématique des départs

Un suivi systématique des départs permettra désormais à la Suva de mieux identifier ses points forts et ses points faibles en tant qu'employeur. Les collaborateurs quittant l'entreprise peuvent remplir un questionnaire facultatif et anonyme portant sur les raisons de leur départ et d'autres aspects du rapport de travail. Sur demande, il peut s'ensuivre un entretien avec le service RH.

Nominations

En mars 2012, la Commission administrative de la Suva a nommé le nouveau chef de la division sécurité au travail en la personne d'André Meier. En août 2012, ce Lucernois de 40 ans a succédé à Robert Odermatt, qui a pris sa retraite après avoir dirigé la division pendant 25 ans. Ingénieur en économie de formation, André Meier a exercé la fonction d'ingénieur de la sécurité auprès de la Suva pendant plusieurs années avant de s'engager en 2007 comme chef de la sécurité et des services de Coop Bâle. En 2008, il a conclu un Master of Advanced Studies en santé au travail organisé conjointement par l'EPFZ et l'Université de Lausanne.

Lors de sa dernière séance en décembre 2012, la Commission administrative a nommé Claudia Pletscher au poste de nouveau médecin-chef et responsable de la division médecine du travail. En avril 2013, elle a succédé à Marcel Jost, qui a pris sa retraite après 30 ans d'activité auprès de la Suva, dont huit ans à la tête de la division médecine du travail.

Claudia Pletscher travaille depuis 2000 au sein de la division médecine du travail de la Suva. Depuis 2008, elle dirige le secteur prévention médecine du travail. Elle a accompli ses études de médecine à l'Université de Zurich, a soutenu sa thèse en 1984 et obtenu le titre FMH en médecine interne générale et en médecine du travail.



110 dB

Susanne Hess (51 ans), assistante de direction chez TopCC, Oberglatt

Ce matin-là, lorsque le téléphone a sonné, Susanne Hess a tout de suite compris. «Une mère sent ces choses-là», dit-elle. Son fils a passé deux semaines dans le coma après un grave accident de voiture. A son réveil, il avait perdu la mémoire. Il ne la reconnaissait plus et ne pouvait pas bouger. Les médecins ne lui donnaient pas grand

espoir. Il a été admis à la Rehaklinik Bellikon. «Là-bas, ils ont fait des miracles», se souvient Susanne Hess. Elle passait chaque minute de libre auprès de son fils. «Il refusait d'abandonner la partie», dit-elle en évoquant sa volonté. «Ce genre d'événement change la vision de la vie, poursuit-elle. Tout est motif de reconnaissance.»



«Où s'arrête la responsabilité d'une mère? Où commence-t-elle? Je crois que je me sentirai toujours un peu responsable de lui.»



110 dB

110 dB: pas de circuit de kart sans bruit.



«Quand j'étais plus jeune, je faisais parfois des choses sans réfléchir. Avec l'âge, on devient plus raisonnable. Et c'est bien ainsi.»



Avant d'avoir des enfants, Susanne Hess était une passionnée de go-kart. Elle a passé de nombreuses heures sur les circuits. Le bruit des moteurs deux-temps, l'odeur de l'essence, tout cela lui plaisait. Elle travaillait sa technique des virages et participait à des courses deux fois par mois. «Aujourd'hui, je ne le ferais plus», dit-elle en riant. Il y a un temps pour tout.

Marco Hess aime la musique. Sa carrière de DJ venait à peine de débiter lorsqu'il a eu un accident après une soirée. Assis à l'avant sur le siège du passager, il a eu de la chance dans la malchance. Il ne lui a fallu que deux semaines de soins intensifs et trois mois et demi à la Rehaklinik Bellikon pour retrouver son rythme de vie habi-

tuel. «Après coup, bien sûr, on se dit qu'on n'aurait pas dû prendre la voiture», confie Marco. Mais c'est arrivé, et il en a tiré des leçons. «Tu dois faire attention à toi à chaque moment de ta vie», affirme-t-il aujourd'hui, reconnaissant envers les siens et ses amis de l'avoir soutenu, jour après jour, pendant cette période difficile.



«C'est une drôle d'expérience que celle de devoir réassimiler en quelques mois ce qu'on avait mis toute une vie à apprendre.»

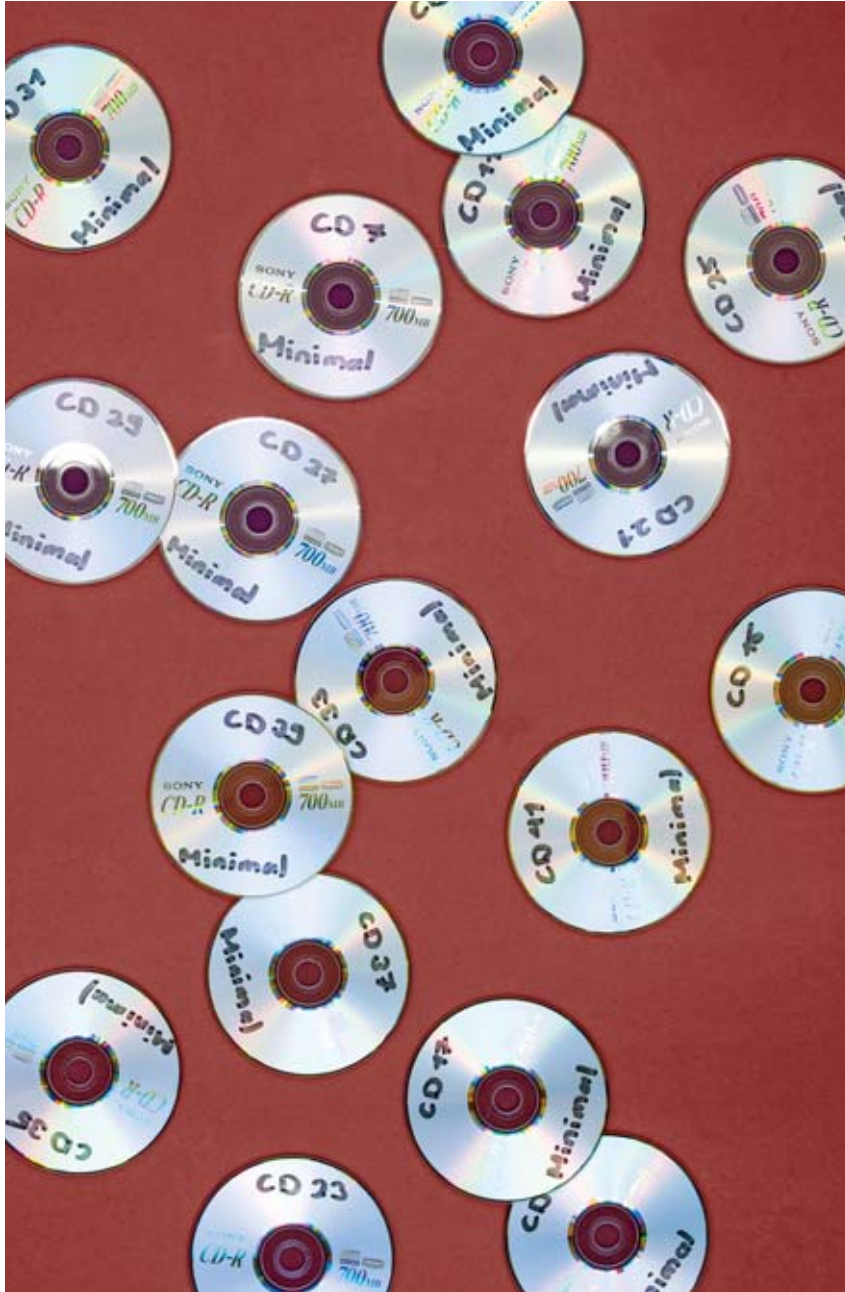


93 dB

93 dB: une limite à ne pas dépasser pour la techno, mais un marteau-piqueur ou une cascade sont encore plus bruyants.



«Dans les soirées, c'est super quand tu sens que ta musique fait réagir les gens. C'est comme une conversation: je parle en beats, ils dansent dessus.»



Sous la casquette du DJ, Marco Hess s'appelle Mr Peerless, ce qui signifie unique, incomparable, sans égal. Il a fêté son come-back en septembre 2012, six mois seulement après l'accident. Il est heureux que les CD qu'il avait enregistrés lui-même soient indemnes. «Ils représentent beaucoup de travail, explique-t-il. Je vais les remettre dans le circuit.»



93 dB

Marco Hess (19 ans), futur apprenti installateur-électricien, Oberglatt

Sommaire du rapport financier

49 IV Une assise financière solide

50	Bref commentaire sur l'exercice 2012
51	Compte d'exploitation général 2012
52	Bilan au 31 décembre 2012
53	Tableau de financement 2012
54	Tableau des fonds propres 2012
55	Annexe aux comptes annuels 2012
67	Rapport de la Commission de contrôle des finances
68	Décisions du Conseil d'administration
69	Commentaires sur les comptes annuels 2012
72	Comptes d'exploitation et commentaires
72	Assurance contre les accidents professionnels
74	Assurance contre les accidents non professionnels
76	Assurance facultative des chefs d'entreprise
78	Assurance-accidents des chômeurs
80	Assurance militaire
82	Comparaison sur cinq ans
82	Bilan
83	Compte d'exploitation général
84	Provisions pour prestations de longue durée
84	Provisions pour prestations de courte durée
84	Masse salariale assurée
84	Evolution du nombre des accidents
85	Evolution des valeurs de marché des placements

Bref commentaire sur l'exercice 2012

Généralités

L'exercice 2012 a été extrêmement positif pour la Suva, qui a dégagé un excédent de produits de 246,9 millions de francs (122,7 millions en 2011), réalisant ainsi le troisième meilleur résultat de son histoire. Cela est d'autant plus réjouissant que le compte technique comme le compte financier affichent un excellent résultat et que l'ensemble des provisions requises ont été constituées en adéquation avec les besoins.

Commentaire technique

En 2012, la Suva a enregistré 462 071 accidents et maladies professionnelles, soit 0,9 % de moins que l'année précédente. Une stagnation semble maintenant s'amorcer alors qu'une légère hausse avait encore été enregistrée de 2009 à 2011. Les efforts de réinsertion, conjugués à un suivi intensif, ont notamment permis de réduire le nombre des nouvelles rentes d'invalidité de 8,3 %. Leur total s'établit ainsi à 1584 cas, soit la valeur la plus basse relevée depuis l'introduction de la loi sur l'assurance-accidents en 1984 et une baisse de 52,8 % depuis le pic de 3357 rentes observé en 2003. Sur cette toile de fond, le compte risque affiche un résultat positif de 162,0 millions de francs (43,0 millions en 2011).

Commentaire financier

La Suva a tiré parti de l'environnement favorable qui a prévalu sur les marchés financiers en 2012 et réalisé une forte performance de 8,6 % sur ses placements (0,2 % en 2011). L'ensemble des catégories d'actifs a contribué à ce résultat réjouissant. Tant les actions que les obligations ont généré des plus-values substantielles, de même que les placements immobiliers, qui se sont de nouveau distingués par un rendement attrayant. La valeur de marché des actifs immobilisés a passé de 38,4 à 41,9 milliards de francs. En fin d'exercice, le degré de couverture financière s'établissait à 125,1 % (118,0 % en 2011). La Suva est toujours dotée d'une solide assise financière. Le résultat financier (charges liées à l'intérêt technique comprises) s'établit à 139,1 millions de francs (131,6 millions en 2011) et le résultat du

compte des produits financiers, à 81,3 millions (79,3 millions).

Frais d'exploitation

En 2012, les charges figurant dans le compte des frais d'exploitation ont été de nouveau inférieures aux recettes à disposition, d'où une amélioration de 3,5 millions de francs du résultat global (0,4 million en 2011). L'augmentation des recettes et la gestion efficace des coûts ont permis de renforcer encore la provision constituée en vue du remplacement prochain de l'application d'assurance. Les charges sont inférieures de 0,6 % au montant budgété (0,7 % en 2011) et se chiffrent au total à 555,3 millions de francs (529,9 millions).

Lucerne, le 15 avril 2013

Le président de Direction:
Ulrich Fricker

Les membres de la Direction:
Edouard Currat
Ernst Mäder
Felix Weber

Compte d'exploitation général 2012

	N° réf. ¹⁾	1000 CHF	2012 1000 CHF	1000 CHF	2011 1000 CHF
Primes	1		4 161 988		4 361 685
Produits des intérêts techniques			746 836		732 467
Prestations d'assurance payées			- 3 883 406		- 3 779 825
Prestations pour soins et remboursement de frais		- 1 146 962		- 1 088 262	
Indemnités journalières		- 1 265 194		- 1 220 882	
Rentes et indemnités en capital		- 1 375 996		- 1 379 518	
Allocations de renchérissement aux rentiers		- 296 740		- 307 322	
Recettes de recours		201 486		216 159	
Variation des provisions techniques	11		- 522 378		- 949 701
Provisions pour prestations de courte durée		- 230 600		- 252 700	
Provisions pour prestations de longue durée		- 287 107		- 693 411	
Provisions pour allocations de renchérissement		- 4 671		- 3 590	
Charges des sinistres			- 4 405 784		- 4 729 526
Autre résultat technique			201 540		199 790
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		95 130		97 559	
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		- 90 907		- 96 025	
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		197 317		198 256	
Frais d'exploitation	2		- 555 264		- 529 882
Versement réglementaire à la réserve générale			- 41 536		- 43 466
Résultat technique			107 780		- 8 932
Résultat financier			139 125		131 609
Résultat des placements	3	926 378		902 061	
Charges des intérêts techniques		- 746 836		- 732 467	
Autres produits financiers		- 891		- 717	
Frais de gestion des placements	4	- 39 526		- 37 268	
Résultat de l'exercice			246 905		122 677
Affectation du résultat de l'exercice			246 905		122 677
Dotation au fonds de compensation		246 905		122 677	

¹⁾ voir annexe à partir de la page 55

Bilan au 31 décembre 2012

	N° réf. ¹⁾	1000 CHF	2012 1000 CHF	1000 CHF	2011 1000 CHF
Actif					
Valeurs immobilisées			36 272 969		34 114 231
Placements	5		36 037 322		33 941 036
Immobilisations incorporelles	6		167 050		124 778
Immobilisations corporelles	7		68 597		48 417
Actif circulant			1 474 495		1 564 466
Créances	8		333 611		416 673
Disponibilités	9		916 174		896 749
Stocks de matériel et d'articles manufacturés de la sécurité au travail			3 114		932
Comptes de régularisation actifs	10		221 596		250 112
Total de l'actif			37 747 464		35 678 697
Passif					
Fonds propres			2 486 294		2 197 853
Réserves générales		1 167 665		1 126 129	
Fonds de compensation		1 318 629		1 071 724	
Fonds étrangers			35 261 170		33 480 844
Fonds étrangers à long terme			33 981 126		32 274 074
Provisions techniques	11		31 012 401		30 490 023
Provisions pour prestations de courte durée		7 584 800		7 354 200	
Provisions pour prestations de longue durée		23 405 493		23 118 386	
Provisions pour allocations de renchérissement		22 108		17 437	
Provisions non techniques	12		2 887 323		1 714 051
Engagements financiers	5		81 402		70 000
Fonds étrangers à court terme			1 280 044		1 206 770
Engagements à court terme					
envers les fournisseurs et les prestataires	13		503 388		457 382
autres	14		215 495		215 437
Comptes de régularisation passifs	15		561 161		533 951
Total du passif			37 747 464		35 678 697

¹⁾ voir annexe à partir de la page 55

Tableau de financement 2012

	1000 CHF	2012 1000 CHF	1000 CHF	2011 1000 CHF
Résultat de l'exercice		246 905		122 677
Dépenses et recettes sans influence sur les liquidités		2 034 616		2 267 837
Provision pour prestations de longue durée	287 107		693 411	
Provision pour prestations de courte durée	230 600		252 700	
Provision pour allocations de renchérissement AFC et AAC	4 671		3 590	
Provision pour risques découlant des placements	1 118 392		685 098	
Provision pour développement de l'entreprise	51 754		34 941	
Dotation au fonds pour l'entretien et la rénovation des immeubles	3 002		2 863	
Augmentation du Fonds Suva et du Fonds de secours	330		381	
Corrections de valeur sur les placements	263 106		521 403	
Corrections de valeur sur les immeubles d'exploitation	0		0	
Corrections de valeur sur les immobilisations incorporelles	23 086		23 135	
Corrections de valeur sur les immobilisations corporelles	11 032		6 849	
Versements aux réserves générales	41 536		43 466	
Variation de l'actif circulant		182 670		- 164 358
Créances de primes	39 368		- 38 039	
Autres avoirs à court terme	43 694		4 994	
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	- 2 182		1 644	
Comptes de régularisation actifs	28 516		16 264	
Engagements envers les fournisseurs et les prestataires	46 064		- 38 478	
Comptes de régularisation passifs	27 210		- 110 742	
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)		2 464 192		2 226 156
Investissements nets sur le marché monétaire	- 842 607		128 479	
Investissements nets sur le marché des capitaux	- 1 443 912		- 1 667 140	
Investissements nets en immeubles de placement	- 72 873		- 341 606	
Investissements nets dans les immeubles d'exploitation	- 12 401		- 7 202	
Investissements nets en immobilisations incorporelles	- 65 358		- 64 206	
Investissements nets en immobilisations corporelles	- 18 811		- 16 827	
Flux de trésorerie découlant des investissements		- 2 455 963		- 1 968 502
Hypothèques passives: investissements et remboursements	11 402		- 1 500	
Fonds Suva: prélèvement et prestations	- 206		- 279	
Flux de trésorerie découlant des opérations financières		11 196		- 1 779
= Variation nette du solde du flux de trésorerie		19 426		255 876
+ Ancien solde du flux de trésorerie		896 749		640 873
= Nouveau solde du flux de trésorerie		916 174		896 749

Tableau des fonds propres 2012

	AAP	AANP	AFC	AAC	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Réserves générales					
Etat au 1 ^{er} janvier 2011	510 403	543 475	5 964	22 821	1 082 663
Attribution réglementaire	18 240	23 257	227	1 742	43 466
Etat au 31 décembre 2011	528 643	566 732	6 191	24 563	1 126 129
Attribution réglementaire	17 514	22 189	222	1 611	41 536
Etat au 31 décembre 2012	546 157	588 921	6 413	26 174	1 167 665
Fonds de compensation					
Etat au 1 ^{er} janvier 2011	604 444	320 413	22 032	2 158	949 047
Attribution	1 458	96 245	2 010	22 964	122 677
Etat au 31 décembre 2011	605 902	416 658	24 042	25 122	1 071 724
Attribution	74 848	141 148	8 367	22 542	246 905
Etat au 31 décembre 2012	680 750	557 806	32 409	47 664	1 318 629
Total des fonds propres	1 226 907	1 146 727	38 822	73 838	2 486 294

Annexe aux comptes annuels 2012

Généralités

Gouvernance d'entreprise

Bien qu'étant un établissement de droit public autonome de la Confédération non coté en Bourse, la Suva se réfère, pour son information financière, aux directives déterminantes en matière de gouvernance d'entreprise telles que les Swiss GAAP RPC. Elle tient toutefois compte des particularités découlant notamment de la forme juridique et de l'organisation définies dans les prescriptions légales.

Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date d'impression du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement susceptible d'influencer de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice.

Principes d'évaluation

Bases

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont fondés sur les dispositions de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), les bases de calcul établies le 1^{er} septembre 1998 par le DFI (estimation des provisions techniques) et les normes comptables Swiss GAAP RPC.

Les exceptions suivantes restent valables:

- Swiss GAAP RPC 2, 14

Les placements sont évalués en majeure partie à la valeur la plus basse, tout en maintenant la provision pour fluctuations de valeur.

- Swiss GAAP RPC 23

Il est notamment renoncé aux provisions requises pour les allocations de renchérissement, car la LAA prescrit que ces dernières doivent être financées à partir du produit des capitaux ou au moyen de primes de répartition (art. 90 LAA). Par ailleurs, des provisions peuvent être constituées pour les frais d'exploitation à des fins de compensation.

La Suva n'est pas engagée dans des opérations de réassurance, qu'elles soient actives ou passives. Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat.

Obligations en francs suisses

Les obligations libellées en francs suisses sont portées au bilan selon la méthode linéaire dite du coût amorti («amortized cost»). La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi répartie de manière uniforme sur la période restante. Pour les emprunts remboursables par anticipation, il est tenu compte de la durée réduite restant à courir et d'une éventuelle prime. L'application de cette méthode rompt avec le principe d'imparité pour ce poste du bilan.

Autres placements sur les marchés financiers

Les autres titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur vénale («juste valeur», cours boursier) si celle-ci est plus basse à la date du bilan. Le titre est estimé selon le principe de la valeur la plus basse jusqu'à sa vente.

Hypothèques et prêts

Les hypothèques et les prêts sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les pertes potentielles détectées font l'objet de corrections de valeur sur la base d'évaluations individuelles et en tenant compte du risque de contrepartie.

Instruments dérivés

L'ensemble des contrats sur instruments financiers dérivés en cours à la date du bilan est comptabilisé aux valeurs actuelles.

Immeubles de placement

Les immeubles sont portés au bilan tout au plus à leur coût d'acquisition ou de revient. Si la valeur de marché est inférieure, il est procédé à une correction de valeur sur cette base. Les éventuelles reprises de valeur ultérieures ne sont pas comptabilisées.

Participations

Les participations (à caractère d'infrastructure et dans des œuvres communes des assurés) sont portées au bilan au prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants:

Cours de change en fin d'année (CHF)	2012	2011
	CHF	CHF
1 EUR	1.2077	1.2168
1 GBP	1.4873	1.4589
1 USD	0.9154	0.9381
1 CAD	0.9228	0.9186
100 JPY	1.0553	1.2210
1 AUD	0.9515	0.9562

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées par l'entreprise, telles que les logiciels informatiques, sont portées à l'actif du bilan dans la mesure où elles représentent une valeur de plus de 500 000 francs lors de leur achat ou au terme du projet.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire et planifiée sur une période de trois à cinq ans, voire de vingt ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas portées à l'actif du bilan. Elles sont imputées directement au compte de résultats. Par ailleurs, les immeubles d'exploitation (cliniques) sont en principe évalués au franc symbolique.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'usage de l'immobilisation corporelle. La durée d'usage théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante:

- Aménagements individualisés 10 ans
- Mobilier, machines et véhicules 5 ans
- Matériel informatique (hardware) 3 ans

Stocks de matériel

Le matériel acheté et les produits de sécurité finis en stock sont évalués à leur coût d'acquisition ou de fabrication, mais au maximum à la valeur nette du marché. Les marchandises stockées durant une longue période et les articles non courants font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont calculées en fonction des engagements financiers auxquels la Suva devra probablement faire face envers les assurés et les victimes d'accident. A cet égard, les capitaux de couverture afférents aux rentes courantes à la date de clôture du bilan sont évalués selon les bases de calcul établies le 1^{er} septembre 1998 par le Département fédéral de l'intérieur. Les allocations de renchérissement en cours et futures sont financées selon le système de répartition, conformément à l'art. 90 LAA, et ne font pas l'objet de provisions.

Les provisions pour accidents non liquidés sont déterminées sur la base des valeurs empiriques des années précédentes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit comme organisme de règlement fiduciaire et non comme assureur. En vertu de la convention conclue avec le Conseil fédéral le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des réserves actuarielles.

Autres réserves à destination spéciale

Sous ce poste sont constituées des corrections de valeur et des provisions individuelles pour tous les risques de pertes décelables en vertu du principe de prudence. En outre, ce poste comprend une réserve pour risques découlant des placements. Les corrections de valeur et les provisions qui ne sont plus nécessaires d'un point de vue économique sont liquidées par le biais du compte de résultats et affectées à la constitution de réserves ou de corrections de valeur économiquement justifiées.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements.

Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan apparaissent à la valeur nominale.

Impôts et redevances

Les impôts et redevances sont imputés aux charges de l'exercice durant lequel l'état de fait économique intervient.

Leasing

Les contrats de leasing financier sont inscrits au bilan conformément à la Swiss GAAP RPC 13.

Cliniques de réadaptation de Sion et Bellikon

Les cliniques de réadaptation de Sion et Bellikon ne possèdent pas de personnalité juridique propre et sont subordonnées à la direction unique de la Suva. D'un point de vue organisationnel, elles sont toutefois largement autonomes et tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable de H+ (Les Hôpitaux de Suisse), qui comporte des prescriptions ad hoc pour l'établissement des comptes.

Les cliniques ne sont pas des sociétés consolidées au sens des Recommandations relatives à la présentation des comptes.

Prévoyance en faveur du personnel

En matière de prévoyance professionnelle, nos collaborateurs sont affiliés à la fondation, juridiquement indépendante, constituée sous la dénomination d'Institution de Prévoyance en faveur du personnel de la Suva, qui est financée par les cotisations de l'employeur et du personnel. L'ensemble du personnel est assuré, à l'exception des apprentis dont le salaire n'atteint pas le montant limite prévu par la LPP. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Pour les membres de la Direction, il existe une affiliation à une fondation collective pour la prévoyance professionnelle extra-obligatoire.

Transactions avec des parties liées

La Suva n'effectue pas de transactions avec des personnes ou des organisations liées. Les membres du Conseil d'administration ne sont pas considérés comme des parties liées.

Dépréciation d'actifs

La valeur des actifs est réexaminée chaque année à la date de clôture du bilan. En cas d'indices de dépréciation, il est procédé au calcul de la valeur réalisable (test de dépréciation). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable ou d'usage, une correction de valeur est effectuée par le biais d'un amortissement dans le compte de résultats.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives.

Valeur — = valeur non inscrite au bilan ou non disponible

Valeur 0 = < unité de mesure

1. Primes		2012		2011	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes nettes		3 392 653		3 594 540	- 5,6
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 388 274		1 465 541		- 5,3
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP) y compris primes de l'assurance par convention	1 824 223		1 936 557		- 5,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	19 755		20 141		- 1,9
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	143 224		154 833		- 7,5
Assurance militaire (MV)	17 177		17 468		- 1,7
Supplément de prime pour frais administratifs		420 939		391 033	7,6
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	161 741		145 737		11,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	240 437		225 158		6,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	2 290		2 332		- 1,8
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	16 471		17 806		- 7,5
Supplément de prime pour la prévention des accidents		105 626		111 662	- 5,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	90 574		95 620		- 5,3
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	13 683		14 522		- 5,8
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	333		405		- 17,8
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 036		1 115		- 7,1
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement		226 078		239 434	- 5,6
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	97 872		103 305		- 5,3
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	128 206		136 129		- 5,8
Supplément pour paiement par tranches		22 450		24 247	- 7,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	11 615		12 526		- 7,3
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	10 659		11 540		- 7,6
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	176		181		- 2,8
Intérêts moratoires		3 051		3 073	- 0,7
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 319		1 322		- 0,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	1 717		1 736		- 1,1
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	15		15		-
Pertes nettes sur primes		- 8 809		- 2 304	282,3
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	- 3 816		- 915		317,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	- 4 965		- 1 389		257,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	- 28		0		-
Total des primes (montant brut)		4 161 988		4 361 685	- 4,6

2. Frais d'exploitation

	2012	2011	+/-	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel ¹⁾	436 015	416 281	19 734	4,7
Indemnités à des tiers	37 041	38 456	- 1 415	- 3,7
Frais de justice et de consultation	12 223	11 572	651	5,6
Mobilier, machines et véhicules	4 201	7 703	- 3 502	- 45,5
Charges informatiques	84 875	82 501	2 374	2,9
Frais de locaux	58 338	58 843	- 505	- 0,9
Frais de bureau et d'administration	36 947	33 735	3 212	9,5
Coût du matériel et frais spéciaux	15 269	19 363	- 4 094	- 21,1
Corrections de valeur	32 957	33 104	- 147	- 0,4
Autres charges ²⁾	30 712	19 727	10 985	55,7
Total des frais d'exploitation bruts	748 578	721 285	27 293	3,8
Recettes des produits et prestations	- 28 608	- 28 530	78	0,3
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan ³⁾	- 164 706	- 162 873	1 833	1,1
Total des frais d'exploitation nets	555 264	529 882	25 382	4,8

¹⁾ Y compris provision extraordinaire pour l'introduction de nouvelles bases techniques de l'Institution de Prévoyance

²⁾ Y compris provision extraordinaire pour le remplacement des applications clés

³⁾ Y compris produit résultant de l'inscription à l'actif du bilan d'immobilisations incorporelles conformément aux Swiss GAAP RPC

Répartition des frais d'exploitation sur les branches d'assurance

	AAP		AANP		AFC		AAC		MV		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance	163 455	155 706	243 581	225 652	1 133	1 147	15 922	14 542	20 949	18 885	445 040	415 932
Prévention des accidents et maladies professionnels	95 130	97 559	—	—	—	—	—	—	—	—	95 130	97 559
Prévention des accidents non professionnels	—	—	14 058	15 276	—	—	1 036	1 115	—	—	15 094	16 391
Total	258 585	253 265	257 639	240 928	1 133	1 147	16 958	15 657	20 949	18 885	555 264	529 882

Indications concernant l'Institution de Prévoyance (avantage ou engagement économique et charges de prévoyance)

	Excédent de couverture/ découvert selon Swiss GAAP RPC 26	Part économique de l'entreprise	Variation avec effet sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans frais de personnel
	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011	2012	2012
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Plans de prévoyance sans excédent de couverture/ découvert	0	0	0	0	0
					61 794
					55 462

Il existe un plan pour la participation de l'employeur au financement de la modification des bases techniques.

3. Résultat des placements

		2012		2011	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Produit courant		949 297		972 737	- 2,4
des disponibilités	6 825		3 953		72,7
des hypothèques et prêts	122 706		134 458		- 8,7
des obligations	305 704		341 925		- 10,6
des immeubles de placement et des placements immobiliers indirects	260 948		239 940		8,8
des actions	127 838		187 869		- 32,0
des placements alternatifs	125 276		64 592		93,9
des dérivés (overlay) et du portefeuille d'opportunité	0		0		-
Gain résultant de l'aliénation		6 063 616		5 949 894	1,9
de disponibilités	8 124		41 250		- 80,3
d'hypothèques et de prêts	0		0		-
d'obligations	1 300 979		740 503		75,7
d'immeubles de placement et de placements immobiliers indirects	85 006		64 549		31,7
d'actions	1 075 633		443 264		142,7
de placements alternatifs	456 434		413 471		10,4
de dérivés (overlay) et de positions du port. d'opportunité	3 137 441		4 246 857		- 26,1
Total du produit des placements		7 012 914		6 922 631	1,3
Perte résultant de l'aliénation		- 4 706 315		- 4 815 712	- 2,3
de disponibilités	- 19 729		- 68 396		- 71,2
d'hypothèques et de prêts	0		- 319		- 100,0
d'obligations	- 919 042		- 709 650		29,5
d'immeubles de placement et de placements immobiliers indirects	- 7 927		- 6 667		18,9
d'actions	- 391 001		- 191 488		104,2
de placements alternatifs	- 364 703		- 122 170		198,5
de dérivés (overlay) et de positions du port. d'opportunité	- 3 003 912		- 3 717 023		- 19,2
Corrections de valeur sur		- 261 829		- 519 760	- 49,6
les disponibilités	- 21 386		- 2 086		925,0
les hypothèques et les prêts	0		3 198		- 100,0
les obligations	- 54 587		- 39 314		38,8
les immeubles de placement et les placements immobiliers indirects	- 36 650		- 72 561		- 49,5
les actions	- 129 362		- 423 983		- 69,5
les placements alternatifs	- 197 174		- 20 463		863,6
les dérivés (overlay) et le portefeuille d'opportunité	177 330		35 449		400,2
Total des charges résultant des placements		- 4 968 144		- 5 335 472	- 6,9
Dotation à la provision pour risque découlant des placements		- 1 118 392		- 685 098	63,2
Résultat des placements		926 378		902 061	2,7

4. Frais de gestion des placements

	2012	2011	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	778	582	33,7
Hypothèques et prêts	3 771	3 369	11,9
Obligations	5 605	5 926	- 5,4
Immeubles de placement et placements immobiliers indirects	14 651	14 024	4,5
Actions	6 656	6 887	- 3,4
Placements alternatifs	7 090	5 281	34,3
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	975	1 199	- 18,7
Total des frais de gestion des placements	39 526	37 268	6,1

5. Placements

Catégorie	Valeur comptable			Valeur de marché	
	Existant	Variation de valeur	Existant	Existant	Existant
	31.12.2011	2012	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités ¹⁾	1 334 525	821 221	2 155 746	1 334 525	2 155 746
Hypothèques	419 203	- 9 488	409 715	419 203	409 715
Prêts ²⁾	4 827 511	120 123	4 947 634	4 827 511	4 947 634
Obligations en CHF	7 373 113	- 656 801	6 716 312	7 695 917	7 139 799
Obligations en monnaies étrangères	3 584 066	201 089	3 785 156	4 096 759	4 406 347
Placement immobiliers indirects	1 128 685	- 175 516	953 169	1 254 846	1 195 197
Immeubles de placement ³⁾	3 582 988	50 486	3 633 474	4 219 102	4 314 582
Actions suisses	2 839 203	- 225 935	2 613 269	3 624 233	3 752 595
Actions étrangères	3 853 083	650 525	4 503 608	4 898 802	5 722 833
Placements alternatifs	4 963 132	1 129 656	6 092 788	5 948 553	7 615 476
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	35 526	190 927	226 453	35 526	233 704
Total	33 941 036	2 096 287	36 037 322	38 354 979	41 893 629

¹⁾ Y compris les comptes de trésorerie pour placements, d'une valeur de 1119,5 millions de francs (941,9 millions en 2011)

²⁾ Y compris les prêts aux entreprises pour la promotion de la sécurité au travail

³⁾ Un immeuble de placement faisait l'objet en fin d'exercice d'une constitution de gages pour un montant total de 81,4 millions de francs

	2012	2011	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Valeur d'assurance des immeubles de placement en fin d'année	3 949 841	3 816 105	3,5

Instruments financiers dérivés ouverts (inclus dans les placements)

	Valeur des contrats		Valeur de marché		Valeur comptable		Destination
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	
Contrats à terme sur obligations	1 802 321	1 905 811	0	- 258	0	- 258	Négoce
Swaps de taux d'intérêt	1 299 753	2 258 409	- 3 956	- 947	- 3 956	- 947	Négoce
Total des dérivés sur obligations et taux d'intérêt	3 102 073	4 164 220	- 3 956	- 1 205	- 3 956	- 1 205	
Contrats à terme sur actions	1 369 354	886 818	0	8 587	0	8 587	Négoce
Options sur actions	10 805	12 677	- 374	- 306	- 374	- 306	Négoce
Total des dérivés sur actions	1 380 159	899 495	- 374	8 281	- 374	8 281	
Opérations à terme sur devises	18 409	34 153	- 576	210	- 576	210	Négoce
Opérations à terme sur devises	15 542 181	11 988 704	181 190	27 491	181 190	27 491	Couverture
Total des opérations à terme sur devises	15 560 590	12 022 857	180 614	27 701	180 614	27 701	
Swaps d'indices	443 288	509 949	656	- 1 699	656	- 1 699	Négoce
Total des swaps d'indices	443 288	509 949	656	- 1 699	656	- 1 699	
Total des dérivés	20 486 109	17 596 521	176 940	33 079	176 940	33 079	

A compter de 2012, les positions en contrats à terme ont été évaluées à une valeur comptable et de marché nulle. Jusqu'en 2011, elles incluaient les marges de garantie échues en fin d'exercice, mais payées l'année suivante.

Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva détenait au 31 décembre 2012 des positions pour un total de 550,0 millions de francs à titre de créancier («cash provider») et de 500,0 millions en tant que débiteur («cash taker»). Comme il est d'usage sur le marché suisse des repo, ces opérations étaient couvertes par des sûretés du même montant.

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

Les autres engagements non inscrits au bilan s'élèvent au 31 décembre 2012 à 1698,8 millions de francs (1485,8 millions en 2011). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 1667,7 millions de francs dans le domaine du private equity (1464,4 millions en 2011) et de 3,3 millions dans celui des hypothèques (4,4 millions)
- prêts à terme avec date de paiement en 2013 pour un montant de 27,8 millions de francs (17,0 millions)

6. Immobilisations incorporelles

	Logiciels acquis		Logiciels développés		Total immobilisations incorporelles	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	2 045	2 741	122 733	80 966	124 778	83 707
Coûts d'acquisition						
Etat au 1 ^{er} janvier	4 537	6 640	172 960	160 186	177 497	166 826
Entrées	151	0	66 006	64 206	66 157	64 206
Sorties	—	- 2 103	- 799	- 51 432	- 799	- 53 535
Etat au 31 décembre	4 688	4 537	238 167	172 960	242 855	177 497
Corrections de valeur cumulées						
Etat au 1 ^{er} janvier	- 2 492	- 3 899	- 50 227	- 79 220	- 52 719	- 83 119
Amortissements planifiés	- 2 095	- 696	- 21 790	- 22 439	- 23 885	- 23 135
Sorties	—	2 103	799	51 432	799	53 535
Etat au 31 décembre	- 4 587	- 2 492	- 71 218	- 50 227	- 75 805	- 52 719
Valeur comptable nette au 31 décembre	101	2 045	166 949	122 733	167 050	124 778

7. Immobilisations corporelles

	Immeubles d'exploitation		Immeubles en construction		Aménagements individualisés		Autres immobili- sations corporelles		Total des immobili- sations corporelles	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	0	0	9 611	2 409	36 989	25 799	1 817	3 029	48 417	31 237
Coûts d'acquisition										
Etat au 1 ^{er} janvier	338 268	338 268	9 611	2 409	78 385	63 575	4 364	12 978	430 628	417 230
Entrées	—	—	12 401	7 202	15 712	14 810	3 099	2 017	31 212	24 029
Sorties	—	—	—	—	—	—	—	- 10 631	—	- 10 631
Etat au 31 décembre	338 268	338 268	22 012	9 611	94 097	78 385	7 463	4 364	461 840	430 628
Corrections de valeur cumulées										
Etat au 1 ^{er} janvier	- 338 268	- 338 268	—	—	- 41 396	- 37 776	- 2 547	- 9 949	- 382 211	- 385 993
Amortissements planifiés	—	—	—	—	- 8 874	- 3 620	- 2 158	- 3 229	- 11 032	- 6 849
Sorties	—	—	—	—	—	—	—	10 631	—	10 631
Etat au 31 décembre	- 338 268	- 338 268	—	—	- 50 270	- 41 396	- 4 705	- 2 547	- 393 243	- 382 211
Valeur comptable nette au 31 décembre	0	0	22 012	9 611	43 827	36 989	2 758	1 817	68 597	48 417

Valeur d'assurance des immobilisations corporelles en fin d'année

	2012	2011	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Valeur d'assurance des immeubles d'exploitation	303 533	295 210	2,8
Autres immobilisations corporelles	144 614	143 053	1,1
Total de la valeur d'assurance	448 147	438 263	2,3

8. Créances

	2012	2011	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	250 817	286 371	- 12,4
Créances d'impôts anticipés	27 623	33 226	- 16,9
Compte de règlement immeubles	2	29 336	- 100,0
Compte séparé AP/MP (CFST)	32 416	32 737	- 1,0
Du croire	- 22 088	- 22 048	0,2
Autres créances	44 841	57 051	- 21,4
Total des créances	333 611	416 673	- 19,9

9. Disponibilités

	2012	2011	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Caisse	731	737	- 0,8
Poste	845 322	827 582	2,1
Banques	70 121	68 430	2,5
Total des disponibilités	916 174	896 749	2,2

10. Comptes de régularisation actifs

	2012	2011	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Intérêts courus	197 999	225 446	- 12,2
Autres	23 597	24 666	- 4,3
Total des comptes de régularisation actifs	221 596	250 112	- 11,4

11. Provisions techniques¹⁾

	Provisions pour prestations de courte durée		Provisions pour prestations de longue durée ²⁾		Provisions pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 468 900	2 409 500	10 665 050	10 554 568	—	—	13 133 950	12 964 068
AANP	4 771 600	4 607 000	11 807 475	11 648 507	—	—	16 579 075	16 255 507
AFC	47 300	46 700	215 163	216 743	4 573	4 101	267 036	267 544
AAC	297 000	291 000	717 805	698 568	17 535	13 336	1 032 340	1 002 904
Total des provisions techniques	7 584 800	7 354 200	23 405 493	23 118 386	22 108	17 437	31 012 401	30 490 023

¹⁾ L'assurance militaire étant financée par le biais d'un système de répartition, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions.

²⁾ Y compris provisions pour modification des bases techniques

12. Provisions non techniques

	Provision pour risques découlant des placements		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Etat au 1 ^{er} janvier	1 450 465	765 367	263 586	225 679	1 714 051	991 046
Constitution	1 118 392	685 098	69 910	54 240	1 188 302	739 338
Utilisation	–	–	– 15 030	– 16 333	– 15 030	– 16 333
Etat au 31 décembre	2 568 857	1 450 465	318 466	263 586	2 887 323	1 714 051

13. Engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires

	1000 CHF	2012	1000 CHF	1000 CHF	2011	+/-
		1000 CHF				1000 CHF
Primes à rembourser		240 444			230 121	4,5
Créanciers		262 944			227 261	15,7
Créanciers prestations d'assurance	224 818			180 915		24,3
Créanciers fournisseurs	33 577			39 269		– 14,5
Créanciers assurance militaire	3 071			5 455		– 43,7
Autres créanciers	1 478			1 622		– 8,9
Total des engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires		503 388			457 382	10,1

14. Autres engagements à court terme

	2012	2011	+/-
	1000 CHF		1000 CHF
Co-assurance	64 010	61 182	4,6
CFST/placement	56 000	58 000	– 3,4
Assurance militaire, compte de fonctionnement	56 052	57 547	– 2,6
Autres	39 433	38 708	1,9
Total des autres engagements à court terme	215 495	215 437	0,0

15. Comptes de régularisation passifs

	2012	2011	+/-
	1000 CHF		1000 CHF
Primes anticipées	513 605	485 958	5,7
Autres comptes de régularisation passifs	47 556	47 993	– 0,9
Total des comptes de régularisation passifs	561 161	533 951	5,1

Rapport de la Commission de contrôle des finances

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances, la société de révision Ernst & Young SA a procédé à une vérification, axée sur le risque, des comptes annuels 2012 de la Suva. En outre, la Commission de contrôle des finances a chargé la société de révision de vérifier le montant des suppléments de primes perçus au titre de la prévention des accidents et maladies professionnels ainsi que le montant des primes nettes correspondantes de l'année 2012. Les postes actuariels ont été contrôlés par l'expert mathématicien, le professeur Philippe Maeder.

Conformément à l'art. 728a, al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, la société Ernst & Young SA nous a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil d'administration et de la Direction.

Se fondant sur les rapports de la société Ernst & Young SA relatifs aux contrôles exécutés selon les principes en usage dans la profession et sur celui de l'expert mathématicien concernant la révision actuarielle à laquelle il a procédé, la Commission de contrôle des finances estime que ces examens et les rapports qui en découlent constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels. Selon l'évaluation effectuée par les réviseurs chargés

du mandat de la Commission de contrôle des finances, les comptes annuels répondent aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement du bilan et d'évaluation internes de la Suva.

La Commission de contrôle des finances propose au Conseil d'administration d'approuver les comptes annuels 2012 et d'en donner décharge à la Direction.

Lucerne, le 23 avril 2013

La Commission de contrôle des finances

Le président:
Kurt Gfeller

Le vice-président:
Urs Masshardt

Les membres:
Judith Bucher
Dominique Babey
Marcel Erne

La secrétaire:
Barbara Häseli

Décisions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration prend acte du rapport de la Commission de contrôle des finances du 23 avril 2013 concernant la vérification des comptes de la Suva pour l'exercice 2012.

1. Le rapport de gestion et les comptes annuels 2012 de la Suva sont approuvés.
2. Les versements aux réserves générales prévus à l'art. 111 de l'ordonnance sur l'assurance-accidents du 20 décembre 1982 sont fixés à 1 % des rentrées de primes à la charge du compte actuariel.
3. Un montant de 1 118 392 000 francs est alloué à la provision pour risques découlant des placements par le débit du compte des produits financiers.
4. Une provision de 30 000 000 de francs est constituée pour des projets informatiques par le débit du compte des frais d'exploitation.
5. L'excédent de produits de 74 848 444 francs de l'assurance contre les accidents professionnels est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
6. L'excédent de produits de 141 147 928 francs de l'assurance contre les accidents non professionnels est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
7. L'excédent de produits de 8 366 860 francs de l'assurance facultative des chefs d'entreprise est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
8. L'excédent de produits de 22 541 911 francs de l'assurance-accidents des chômeurs est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
9. Le compte d'exploitation équilibré de l'assurance militaire est approuvé.
10. Décharge est donnée à la Direction et aux responsables de la tenue des comptes.

Le Conseil d'administration exprime à la Direction ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs ses remerciements et sa reconnaissance pour le travail accompli.

Conformément à l'art. 61 al. 3 LAA, le rapport et les comptes sont soumis au Conseil fédéral en vue de leur approbation.

Lucerne, le 14 juin 2013

Au nom du Conseil d'administration

Le président: Franz Steinegger
La secrétaire générale: Judith Fischer

Commentaires sur les comptes annuels 2012

Placements

Année de placement 2012

Réjouissante pour les investisseurs, l'année 2012 ne s'est soldée par une perte pour pratiquement aucune catégorie d'actifs. Les actions se sont particulièrement bien comportées, les scénarios de crise évoqués en maints endroits, notamment en Europe, ne s'étant pas concrétisés. Simultanément, les placements à revenu fixe ont tiré parti du niveau toujours bas des taux d'intérêt et du recul des primes de risque. Quant aux placements immobiliers, ils ont également généré un rendement intéressant. Grâce à sa stratégie de placement axée sur une large diversification, la Suva est également parvenue à réaliser un rendement attrayant durant l'exercice écoulé.

Performance

L'exercice 2012 s'est soldé pour la Suva par une performance de 8,6 % (0,2 % en 2011). La valeur de marché des placements (sans les disponibilités de l'actif circulant) au 31.12.2012 s'établit à 41 893,6 millions de francs (38 355,0 millions en 2011).

Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants. L'exercice 2012 s'est soldé par un rendement direct de 2,3 % (2,4 % en 2011).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et la performance des placements au cours des cinq dernières années:

Année	Rendement direct	Rendement total (performance)
	%	%
2008	2,6	- 12,2
2009	2,7	12,6
2010	2,4	5,6
2011	2,4	0,2
2012	2,3	8,6
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,3	4,7
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,4	2,6

Le degré de couverture financière au 31.12.2012 s'établit à 125,1 %, ce qui constitue une solide assise financière.

	2012	2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011
	Produit 1000 CHF	Produit 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF
Prêt de titres (securities lending)				
Prêt de titres	11 843	9 943	valeur de marché 2 994 753	valeur de marché 4 439 514

La Suva détient des sûretés pour un montant de 3 125 236 000 francs en nantissement des prêts de titres.

Réserves latentes	2012	2011
	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités	0	0
Crédits	0	0
Obligations	1 044 679	835 497
Immeubles de placement et placements immobiliers indirects	923 137	762 276
Actions	2 358 552	1 830 749
Placements alternatifs	1 522 688	985 421
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	7 251	0
Total	5 856 307	4 413 943

Les réserves pour risques découlant des placements s'élèvent au total à 8425,2 millions de francs. Elles se composent des réserves latentes, d'un montant de 5856,3 millions, et de la provision pour risques découlant des placements de 2568,9 millions.

Frais d'exploitation

Suppléments de prime destinés au financement des frais d'exploitation

Les recettes de l'exercice découlant des suppléments de prime au titre des frais administratifs pour l'exploitation de l'assurance se sont établies à 391,0 millions de francs (386,9 millions en 2011). Avec ces fonds, la Suva finance les frais de gestion de l'assurance. Les suppléments de prime non utilisés pour les frais d'exploitation, d'un montant de 0,4 million (2,2 millions), sont reportés dans le résultat global.

Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents professionnels

La Suva a encaissé un montant de 90,9 millions de francs (96,0 millions en 2011) provenant du supplément de prime de l'assurance contre les accidents professionnels et de l'assurance-accidents des chômeurs. Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ce montant a été versé sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Par ailleurs, la CFST rembourse à la Suva les dépenses résultant de ses fonctions d'organe d'exécution de la sécurité au travail. A ce titre, la Suva a été indemnisée à concurrence d'un montant de 95,1 millions de francs durant l'exercice écoulé (97,6 millions).

Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents non professionnels

En vertu de l'art. 88 LAA, la Suva prélève des suppléments de prime au titre de la sécurité durant les loisirs sur les primes nettes de l'assurance contre les accidents non professionnels. Pour l'exercice 2012, ces suppléments se sont chiffrés à 14,7 millions de francs (15,6 millions en 2011). Conformément à l'art. 100 OPA, 80 % de ces fonds, soit 11,8 millions de francs, ont été mis à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa (Berne) pour ses activités de prévention des accidents dans les domaines de la circulation routière, de l'habitat et du sport. La Suva utilise le solde disponible pour ses propres actions et campagnes.

Répartition des frais

Les dépenses globales au titre des frais d'exploitation ont augmenté de 25,4 millions de francs, soit 4,8 %, par rapport à l'exercice précédent. Sur ce montant, 30,0 millions ont été affectés à la constitution de provisions pour des projets informatiques. Les frais d'exploitation se répartissent comme suit: 80,2 % (78,5 % en 2011) pour l'exploitation de l'assurance, 17,1 % (18,4 %) pour la prévention des accidents et maladies professionnels et 2,7 % (3,1 %) pour la prévention des accidents non professionnels.

Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

		2012		2011
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Primes		1 747 579		1 823 136
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	1 751 395		1 824 051	
Pertes sur primes (solde)	- 3 816		- 915	
Produits des intérêts techniques		340 374		334 486
Prestations d'assurance payées		- 1 612 732		- 1 558 571
Prestations pour soins et remboursement de frais	- 367 242		- 343 303	
Indemnités journalières	- 526 321		- 499 011	
Rentes et indemnités en capital	- 608 226		- 604 947	
Allocations de renchérissement aux rentiers	- 148 862		- 154 470	
Recettes de recours	37 919		43 160	
Variation des provisions techniques		- 169 882		- 368 296
Charges des sinistres		- 1 782 614		- 1 926 867
Autre résultat technique		4 556		1 939
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	95 130		97 559	
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	- 90 574		- 95 620	
Frais d'exploitation		- 258 585		- 253 265
Frais d'exploitation de l'assurance	- 163 455		- 155 706	
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	- 95 130		- 97 559	
Versement réglementaire à la réserve générale		- 17 514		- 18 240
Résultat technique		33 796		- 38 811
Résultat financier		41 052		40 269
Résultat de l'exercice		74 848		1 458

Commentaires

Baisse du nombre d'accidents

En 2012, 185 916 accidents et maladies professionnels ont été déclarés auprès de la Suva, soit 2660 cas ou 1,4 % de moins que l'année précédente.

Diminution des nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AAP s'est établi à 830 (897 en 2011), celui des rentes de survivants à 131 (145).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels fait apparaître un résultat technique de 33,8 millions de francs (38,8 millions en 2011). Les recettes de primes se sont établies à 1747,6 millions (1823,1 millions), les produits des intérêts techniques s'élevant quant à eux à 340,4 millions (334,5 millions) et la charge des sinistres à 1782,6 millions (1926,9 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 17,5 millions de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 258,6 millions de francs (253,3 millions) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 90,6 millions de francs (95,6 millions). Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Conjugué au résultat financier de 41,1 millions de francs (40,3 millions en 2011), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 74,9 millions (1,5 million), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

Au cours de l'exercice, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 2,7 milliards de francs, soit 1,99 %, pour atteindre 137,7 milliards.

Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

		2012		2011
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Primes		2 213 960		2 324 253
Primes brutes des assurés, suppléments compris	2 218 925		2 325 642	
Pertes sur primes (solde)	- 4 965		- 1 389	
Produits des intérêts techniques		377 025		369 202
Prestations d'assurance payées		- 1 937 095		- 1 879 949
Prestations pour soins et remboursement de frais	- 671 651		- 635 484	
Indemnités journalières	- 649 355		- 630 321	
Rentes et indemnités en capital	- 621 440		- 623 394	
Allocations de renchérissement aux rentiers	- 145 253		- 150 179	
Recettes de recours	150 604		159 429	
Variation des provisions techniques		- 323 568		- 537 982
Charges des sinistres		- 2 260 663		- 2 417 931
Frais d'exploitation		- 257 639		- 240 928
Frais d'exploitation de l'assurance	- 243 581		- 225 652	
Prévention des accidents non professionnels	- 14 058		- 15 276	
Versement réglementaire à la réserve générale		- 22 189		- 23 257
Résultat technique		50 494		11 339
Résultat financier		90 654		84 906
Résultat de l'exercice		141 148		96 245

Commentaires

Baisse du nombre d'accidents

En 2012, 260 985 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une diminution de 817 cas, ou 0,3 %, par rapport à l'exercice précédent.

Diminution des nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AANP s'est établi à 650 (725 en 2011), celui des rentes de survivants à 115 (102).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels fait apparaître un résultat technique de 50,5 millions de francs (11,3 millions en 2011). Les recettes de primes se sont établies à 2214,0 millions (2324,3 millions), les produits des intérêts techniques s'élevant quant à eux à 377,0 millions (369,2 millions) et la charge des sinistres à 2260,7 millions (2417,9 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 22,2 millions de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 257,6 millions de francs (240,9 millions) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents durant les loisirs d'un montant de 14,7 millions de francs (15,6 millions). Sur cette somme, 11,8 millions (12,5 millions) ont été mis à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa (Berne) à titre de contribution aux frais d'exploitation.

Conjugué au résultat financier de 90,6 millions de francs (84,9 millions en 2011), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 141,1 millions (96,2 millions), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans cette branche d'assurance a augmenté de 2,7 milliards de francs, soit 2,04 %, pour atteindre 137,0 milliards.

Compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

		2012		2011
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Primes		22 208		22 670
Primes brutes des assurés, suppléments compris	22 236		22 670	
Pertes sur primes (solde)	- 28		-	
Produits des intérêts techniques		6 923		6 882
Prestations d'assurance payées		- 21 161		- 21 805
Prestations pour soins et remboursement de frais	- 4 352		- 4 337	
Indemnités journalières	- 5 329		- 5 919	
Rentes et indemnités en capital	- 11 374		- 11 601	
Allocations de renchérissement aux rentiers	- 925		- 955	
Recettes de recours	819		1 007	
Variation des provisions techniques		508		- 5 468
Charges des sinistres		- 20 653		- 27 273
Frais d'exploitation de l'assurance		- 1 133		- 1 147
Versement réglementaire à la réserve générale		- 222		- 227
Résultat technique		7 123		905
Résultat financier		1 244		1 105
Résultat de l'exercice		8 367		2 010

Commentaires

Diminution des accidents et des nouvelles rentes

A la fin de l'exercice, 8278 personnes (8391 en 2011) étaient assurées à titre facultatif auprès de la Suva. Elles ont subi 1170 accidents (1202). Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative s'est établi à 19 (23), celui des rentes de survivants à 2 (1).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise fait apparaître un résultat technique de 7,1 millions de francs (0,9 million en 2011). Les recettes de primes se sont établies à 22,2 millions (22,7 millions), les produits des intérêts techniques s'élevant quant à eux à 6,9 millions (6,9 millions) et la charge des sinistres à 20,7 millions (27,3 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 0,2 million de francs dans la réserve générale ainsi que les frais d'exploitation de 1,1 million (1,1 million).

Conjugué au résultat financier de 1,3 million de francs (1,1 million en 2011), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 8,4 millions (2,0 millions), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en baisse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans cette branche d'assurance a diminué de 5,7 millions de francs, soit 1,01 %, à 559,7 millions.

Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

		2012		2011
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Primes		161 064		174 158
Produits des intérêts techniques		22 515		21 897
Prestations d'assurance payées		- 118 873		- 122 661
Prestations pour soins et remboursement de frais	- 43 333		- 45 112	
Indemnités journalières	- 56 716		- 57 826	
Rentes et indemnités en capital	- 28 038		- 28 218	
Allocations de renchérissement aux rentiers	- 1 700		- 1 718	
Recettes de recours	10 914		10 213	
Variation des provisions techniques		- 29 436		- 37 955
Charges des sinistres		- 148 309		- 160 616
Autre résultat technique		- 333		- 405
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	- 333		- 405	
Frais d'exploitation		- 16 958		- 15 657
Exploitation de l'assurance	- 15 922		- 14 542	
Prévention des accidents non professionnels	- 1 036		- 1 115	
Versement réglementaire à la réserve générale		- 1 611		- 1 742
Résultat technique		16 368		17 635
Résultat financier		6 174		5 329
Résultat de l'exercice		22 542		22 964

Commentaires

Moins d'accidents

Au cours de l'exercice, les demandeurs d'emploi de notre pays ont subi 14 000 accidents (14 844 en 2011), ce qui représente une diminution de 5,7 % d'une année à l'autre. Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 85 (82), celui des rentes de survivants à 4 (5).

Résultat positif

Le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs fait apparaître un résultat technique de 16,3 millions de francs (17,6 millions en 2011). Les recettes de primes, qui peuvent fluctuer fortement selon l'évolution conjoncturelle, se sont établies à 161,1 millions de francs (174,2 millions), les produits des intérêts techniques s'élevant quant à eux à 22,5 millions (21,9 millions) et la charge des sinistres à 148,3 millions (160,6 millions). Le résultat technique comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 1,6 million de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 17,0 millions de francs (15,7 millions en 2011) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 0,3 million de francs (0,4 million). Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Conjugué au résultat financier de 6,2 millions de francs (5,3 millions en 2011), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 22,5 millions (23,0 millions), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 3,9 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 2,8 % ou 107,1 millions de francs.

Compte d'exploitation de l'assurance militaire

		2012		2011
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Primes		17 177		17 468
Prestations d'assurance payées		- 193 545		- 196 839
Prestations pour soins et remboursement de frais	- 60 384		- 60 026	
Indemnités journalières	- 27 473		- 27 805	
Rentes et indemnités en capital	- 106 918		- 111 358	
Recettes de recours	1 230		2 350	
Charges des sinistres		- 193 545		- 196 839
Autre résultat technique		197 317		198 256
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	197 317		198 256	
Frais d'exploitation de l'assurance		- 20 949		- 18 885
Résultat de l'exercice		-		-

Commentaires

La gestion de l'assurance militaire a été transférée à la Suva le 1^{er} juillet 2005 à la suite de la signature, les 18 et 19 mai 2005, de la convention conclue entre la Confédération suisse, représentée par le chef du Département fédéral de l'intérieur, et la Suva. L'assurance militaire est gérée comme une assurance sociale autonome régie par le droit de l'assurance militaire. Pour autant qu'elles ne soient pas couvertes par les primes des assurés ou les recettes provenant d'actions récurrentes, les prestations d'assurance et les frais d'exploitation continuent à être financées par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire a pour tâche de couvrir l'ensemble des accidents et des maladies survenant lors du service de maintien de la sécurité et de la paix de la Confédération (armée, protection civile, Corps suisse d'aide humanitaire, actions de maintien de la paix et de bons offices de la Confédération et service civil). Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de l'assuré qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation contractuelle ou de fait de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Prestations pour soins et indemnités journalières

Les prestations pour soins englobent les dépenses en rapport avec les traitements médicaux. Le nombre des jours de service accomplis en 2012 se situe dans la fourchette des quinze dernières années. Considérées dans leur ensemble, les prestations de soins et les indemnités journalières sont également restées situées au niveau de l'année précédente.

Diminution des paiements de rentes

Le Case Management de la Suva, conjugué à une action résolue en faveur de la réinsertion professionnelle, a permis d'abaisser le nombre des nouvelles rentes d'invalidité. La baisse du coût des rentes est également due à des facteurs démographiques.

Frais d'exploitation

Conformément à la convention passée, la Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les frais d'exploitation effectifs engendrés par l'exécution de la LAM. Les coûts ont augmenté d'environ 2,1 millions de francs par rapport à 2011 du fait de l'occupation de postes déjà autorisés, de la cotisation spéciale à l'Institution de Prévoyance et du montant supérieur remboursé au titre des charges communes.

Comparaison sur cinq ans

Bilan	2012	2011	2010	2009	2008
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Somme du bilan	37 747,5	35 678,7	33 990,6	32 787,4	30 914,0
Valeurs immobilisées	36 273,0	34 114,2	32 697,1	31 612,8	29 356,4
Placements	36 037,3	33 941,0	32 582,2	31 507,6	29 263,4
Immobilisations incorporelles	167,1	124,8	83,7	74,5	58,5
Immobilisations corporelles	68,6	48,4	31,2	30,7	34,5
Actif circulant	1 474,5	1 564,5	1 293,5	1 174,6	1 557,6
Créances	333,6	416,7	383,6	414,6	661,5
Disponibilités	916,2	896,8	640,9	468,2	572,3
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	3,1	0,9	2,6	2,3	3,0
Comptes de régularisation actifs	221,6	250,1	266,4	289,5	320,8
Fonds propres	2 486,3	2 197,9	2 031,7	1 744,2	1 513,8
Réserves légales	1 167,7	1 126,1	1 082,7	987,0	922,5
Réserves générales	1 167,7	1 126,1	1 082,7	1 039,6	997,4
Prélèvement sur la réserve générale, dont prélèvement pour l'AAC	—	—	—	- 52,6	- 74,9
dont prélèvement pour l'AAC	—	—	—	32,1	58,9
Fonds de compensation	1 318,6	1 071,8	949,0	757,2	591,3
Assurance contre les accidents professionnels	680,7	605,9	604,4	488,0	393,4
Assurance contre les accidents non professionnels	557,8	416,7	320,4	251,8	190,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise	32,4	24,1	22,0	17,4	7,4
Assurance-accidents des chômeurs	47,7	25,1	2,2	—	—
Fonds étrangers à long terme	33 981,1	32 274,1	30 602,9	29 784,9	28 116,7
Provisions techniques	31 012,4	30 490,0	29 540,3	28 679,8	27 655,5
Provisions pour prestations de courte durée	7 584,8	7 354,2	7 101,5	6 235,8	5 387,2
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	23 427,6	23 135,8	22 438,8	22 444,0	22 268,3
Autres provisions à affectation spéciale	2 887,3	1 714,1	991,1	1 033,6	389,7
Engagements financiers	81,4	70,0	71,5	71,5	71,5
Fonds étrangers à court terme	1 280,1	1 206,7	1 356,0	1 258,3	1 283,5
Engagements envers les fournisseurs et les prestataires	718,9	672,8	711,3	653,4	653,5
Comptes de régularisation passifs	561,2	533,9	644,7	604,9	630,0

Compte d'exploitation général

	2012	2011	2010	2009	2008
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 162,0	4 361,7	4 313,2	4 230,1	4 406,4
Produits des intérêts techniques	746,8	732,5	722,4	721,0	721,4
Prestations d'assurance payées	- 3 883,4	- 3 779,8	- 3 705,2	- 3 645,5	- 3 501,1
Prestations pour soins et remboursement de frais	- 1 147,0	- 1 088,3	- 1 068,5	- 1 048,8	- 1 016,2
Indemnités journalières	- 1 265,2	- 1 220,9	- 1 176,5	- 1 164,9	- 1 116,4
Rentes et indemnités en capital	- 1 376,0	- 1 379,5	- 1 371,6	- 1 362,9	- 1 351,8
Allocations de renchérissement aux rentiers	- 296,7	- 307,3	- 317,8	- 328,0	- 287,6
Recettes de recours	201,5	216,2	229,2	259,1	270,9
Variation des provisions techniques	- 522,4	- 949,7	- 860,5	- 1 024,3	- 168,1
Provisions pour prestations de courte durée	- 230,6	- 252,7	- 865,7	- 848,6	- 226,0
Provisions pour prestations de longue durée	- 287,1	- 693,4	9,0	- 167,0	57,9
Provisions pour allocations de renchérissement	- 4,7	- 3,6	- 3,8	- 8,7	0,0
Charges des sinistres	- 4 405,8	- 4 729,5	- 4 565,7	- 4 669,8	- 3 669,2
Autre résultat technique	201,5	199,8	202,7	200,7	189,6
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	95,1	97,6	97,8	96,3	91,1
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	- 90,9	- 96,0	- 94,7	- 95,1	- 100,0
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	197,3	198,2	199,6	199,5	198,5
Frais d'exploitation	- 555,3	- 529,9	- 522,8	- 519,8	- 497,6
Versement réglementaire à la réserve générale	- 41,5	- 43,5	- 43,0	- 42,2	- 44,0
Intérêt du prélèvement sur la réserve générale	-	-	- 1,0	- 1,7	- 2,0
Résultat technique	107,7	- 8,9	105,8	- 81,7	1 104,6
Résultat financier	139,2	131,6	138,6	269,9	- 1 254,0
Résultat des placements	926,4	902,1	894,6	1 022,3	- 514,3
Charges des intérêts techniques	- 746,8	- 732,5	- 722,4	- 721,0	- 721,4
Autres produits financiers	- 0,9	- 0,7	- 1,5	0,5	7,0
Frais de gestion des placements	- 39,5	- 37,3	- 32,1	- 31,9	- 25,3
Résultat de l'exercice	246,9	122,7	244,4	188,2	- 149,4

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2012	2011	2010	2009	2008
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Prestations de longue durée AAP	10 665,1	10 554,6	10 257,0	10 154,9	10 028,3
Variation	110,5	297,6	102,1	126,6	- 52,3
Prestations de longue durée AANP	11 807,5	11 648,5	11 279,5	11 448,0	11 422,0
Variation	159,0	369,0	- 168,5	26,0	- 22,5
Prestations de longue durée AFC	215,1	216,7	211,9	198,1	205,5
Variation	- 1,6	4,8	13,8	- 7,4	1,1
Prestations de longue durée AAC	717,8	698,6	676,6	633,0	611,2
Variation	19,2	22,0	43,6	21,8	15,9
Total	23 405,5	23 118,4	22 425,0	22 434,0	22 267,0

Provision pour prestations de courte durée (cas courants)

Provision	7 584,8	7 354,2	7 101,5	6 235,8	5 387,2
Variation	230,6	252,7	865,7	848,6	226,0

Masse salariale assurée

Assurance contre les accidents professionnels	137 664,2	134 979,3	129 931,9	128 023,9	127 083,5
Variation	2 684,9	5 047,4	1 908,0	940,4	8 412,3
Assurance contre les accidents non professionnels	136 955,5	134 217,2	129 222,2	127 343,9	126 403,1
Variation	2 738,3	4 995,0	1 878,3	940,8	8 391,7
Assurance-accidents des chômeurs	3 924,3	3 817,2	5 014,6	4 403,4	2 997,0
Variation	107,1	- 1 197,4	611,2	1 406,4	- 210,8

Evolution du nombre des accidents

	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Assurance contre les accidents professionnels	185 916	188 576	184 787	177 882	186 010
Variation	- 2 660	3 789	6 905	- 8 128	1 486
Assurance contre les accidents non professionnels	260 985	261 802	254 603	254 176	251 803
Variation	- 817	7 199	427	2 373	12 787
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 170	1 202	1 238	1 289	1 241
Variation	- 32	- 36	- 51	48	- 114
Assurance-accidents des chômeurs	14 000	14 844	18 266	15 473	11 723
Variation	- 844	- 3 422	2 793	3 750	- 1 481
Total	462 071	466 424	458 894	448 820	450 777

Evolution des valeurs de marché des placements

	2012	2011	2010	2009	2008
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Disponibilités (hormis compte postal et comptes courants bancaires)	2 155,7	1 334,5	1 465,1	1 768,6	1 161,0
Hypothèques	409,7	419,2	445,0	475,1	546,6
Prêts (y c. prêts aux entreprises pour promouvoir la sécurité au travail)	4 947,6	4 827,5	4 515,0	4 213,5	4 913,4
Obligations en CHF	7 139,8	7 695,9	8 150,1	7 562,0	7 365,4
Obligations en monnaies étrangères	4 406,3	4 096,8	3 526,8	3 450,2	3 207,6
Placements immobiliers indirects	1 195,2	1 254,8	1 308,8	1 103,4	480,2
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	4 314,6	4 219,1	3 862,9	3 735,9	3 498,3
Actions suisses	3 752,6	3 624,2	4 019,1	3 696,2	2 665,5
Actions étrangères	5 722,8	4 898,8	5 292,2	5 263,5	3 161,9
Placements alternatifs	7 615,5	5 948,6	5 252,4	4 800,9	3 756,0
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	233,7	35,5	637,0	1,0	519,1
Total des valeurs de marché des placements	41 893,6	38 355,0	38 474,5	36 070,3	31 275,2

Adresses

Siège

Fluhmattstrasse 1
6002 Lucerne
www.suva.ch

Tél. 041 419 51 11
Fax 041 419 58 28

Tél. 0848 830 830
Fax 0848 830 831

Agences

Suva Aarau

Rain 35
5001 Aarau
Tél. 062 836 15 15
Fax 062 836 16 49

Suva Basel

St. Jakobs-Strasse 24
4002 Basel
Tél. 061 278 46 00
Fax 061 278 46 21

Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 22 10

Suva Bern

Laupenstrasse 11
3001 Bern
Tél. 031 387 33 33
Fax 031 387 33 34

Suva La Chaux-de-Fonds

Avenue Léopold-Robert 25
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 911 31 11
Fax 032 911 31 13

Suva Chur

Tittwiesenstrasse 25
7001 Chur
Tél. 081 286 26 11
Fax 081 286 26 66

Suva Delémont

Quai de la Sorne 22
2800 Delémont 1
Tél. 032 424 44 11
Fax 032 424 44 12

Suva Fribourg

Rue de Locarno 3
1701 Fribourg
Tél. 026 350 36 11
Fax 026 350 36 21

Suva Genève

Rue Ami-Lullin 12
1211 Genève 3
Tél. 022 707 84 04
Fax 022 707 85 05

Suva Lausanne

Avenue de la Gare 19
1001 Lausanne
Tél. 021 310 81 11
Fax 021 310 81 10

Suva Linth

Ziegelbrückstrasse 64
8866 Ziegelbrücke
Tél. 055 617 24 24
Fax 055 617 24 25

Suva Sion

Avenue de Tourbillon 36
1951 Sion
Tél. 027 329 12 12
Fax 027 329 12 13

Suva Solothurn

Schänzlistrasse 8
4501 Solothurn
Tél. 032 626 45 45
Fax 032 626 45 46

Suva St. Gallen

Unterstrasse 15
9001 St. Gallen
Tél. 071 227 73 73
Fax 071 227 73 77

Suva Wetzikon

Guyer-Zeller-Strasse 27
8620 Wetzikon
Tél. 044 933 95 11
Fax 044 933 95 55

Suva Winterthur

Lagerhausstrasse 15
8401 Winterthur
Tél. 052 265 71 71
Fax 052 265 70 91

Suva Zentralschweiz

Löwenplatz 1
6002 Luzern
Tél. 041 418 86 86
Fax 041 418 86 88

Suva Zürich

Dreikönigstrasse 7
8022 Zürich
Tél. 044 205 91 11
Fax 044 205 90 20

Numéros de l'agence de votre région

Tél. 0848 820 820
Fax 0848 820 821

Cliniques

Rehaklinik Bellikon

5454 Bellikon
www.rehabellikon.ch
Tél. 056 485 51 11
Fax 056 485 54 44

Clinique romande de réadaptation

Avenue Grand-Champsec 90
1951 Sion
www.crr-suva.ch
Tél. 027 603 30 30
Fax 027 603 30 31

Sécurité au travail

Lucerne

Rösslimattstrasse 39
6002 Luzern
Tél. 041 419 51 11
Fax 041 419 58 28

Lausanne

Avenue de la Gare 23
1001 Lausanne
Tél. 021 310 80 42
Fax 021 310 80 49

Bellinzone

Piazza del Sole 6
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 42
Fax 091 820 22 30

Assurance militaire

Berne

Laupenstrasse 11
3001 Bern
Tél. 031 387 35 35
Fax 031 387 35 70

Saint-Gall

Unterstrasse 15
9001 St. Gallen
Tél. 071 227 75 11
Fax 071 227 75 10

Genève

Rue Ami-Lullin 12
1211 Genève 3
Tél. 022 707 85 55
Fax 022 707 85 56

Bellinzone

Piazza del Sole 6
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 21 20

Suva

Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11
Fax 041 419 60 62
medias@suva.ch
www.suva.ch

Conception graphique: Keim Identity GmbH, Zurich
Photos: Oliver Lang, Zurich

Le rapport de gestion de la Suva est disponible:

- sur papier en langues française, allemande et italienne
- en version électronique sous forme de fichier pdf ou en édition électronique en langues française, allemande, italienne et anglaise (condensé) sur www.suva.ch

Commandes (version papier)

www.suva.ch/waswo-f
Tél. 041 419 58 51
Fax 041 419 59 17

Référence

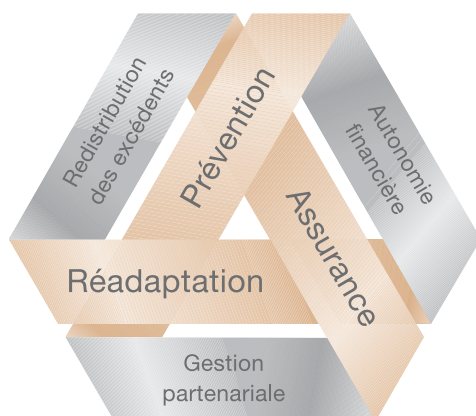
1278/100(12).f

Reproduction autorisée avec mention de la source.

© Suva, juin 2013

Le modèle Suva

Efficace pour le bien commun



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation. Elle offre aux entreprises assurées et à leurs collaborateurs un choix de prestations intégrées complètes allant de la prévention des accidents à la gestion des sinistres, en passant par la réadaptation et la réinsertion des victimes d'accidents.

La Suva est gérée par les partenaires sociaux qui représentent les assurés. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des travailleurs, des employeurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat. Elle restitue ses excédents aux assurés sous la forme de primes plus basses.

Le modèle Suva: au service de l'individu. Efficace pour le bien commun.